



150^{ème} ANNIVERSAIRE
75 ANS 3 GUERRES - 75 ANS DE PAIX

LE CONFLIT FRANCO-PRUSSIEN

1870 – 1871



LES MONUMENTS ET TOMBEAUX DES SOLDATS FRANÇAIS ET ALLEMANDS – MORTS EN SARTHE



mémoire et solidarité





Allégorie évoquant le 33^{ème} Mobiles

PREFACE POUR LE SOUVENIR FRANÇAIS

LE MOT DE MONSIEUR LE PREFET DE LA SARTHE

Dans l'esprit de la plupart des Sarthois, la guerre de 1870 est un épisode lointain, presque oublié. Défaite humiliante, peu enseignée à l'école, elle a échappé aux commémorations des grands conflits du XXe siècle. Seuls quelques épisodes célèbres comme la charge des cuirassiers de Reichshoffen ou le désastre de Sedan subsistent timidement dans notre mémoire collective.

Il est vrai que la Sarthe ne fut touchée que tardivement par les combats de la guerre franco-prussienne. Après la mise en place d'un gouvernement de la Défense nationale autour de Gambetta en septembre 1870, les combats continuèrent au sud de Paris entre les Prussiens et l'Armée de la Loire. Les 11 et 12 janvier 1871, les forces françaises, peu entraînées et mal équipées, du général Chanzy affrontèrent la 2e armée allemande à une dizaine de kilomètres du Mans, notamment sur le plateau d'Auvours. La victoire prussienne fut sans appel et laissa près de 30 000 soldats français morts, blessés ou prisonniers. L'Armée de la Loire se retira vers Laval, tandis qu'était signé l'armistice le 26 janvier 1871. Érigé en 1885, un monument déplacé place Washington au Mans honore aujourd'hui la mémoire du général Chanzy et de l'Armée de la Loire.

En dépit de cette relative « amnésie » mémorielle, l'ombre portée de la guerre de 1870 sur notre histoire moderne est grande. Grande, parce que la défaite de Napoléon III entraîna en France la chute du Second Empire et le retour, cette fois durable, de la République, tandis qu'était symboliquement réalisée à Versailles l'unification de l'Allemagne sous la houlette de Bismarck. Grande, parce que la perte de l'Alsace-Moselle et la lourdeur des réparations exigées inaugurèrent un cycle destructeur de guerres, de revanchisme, de repli et de colonialisme, qui allait durablement marquer le siècle à venir. Grande, enfin parce que le traumatisme de 1870 força des hommes politiques, des journalistes, des intellectuels et de simples citoyens à s'interroger sur le sens de notre Nation et de l'être-ensemble. La guerre de 1870 et ses conséquences furent, à certains égards, le creuset de notre identité nationale.

Si les premiers monuments aux morts avaient déjà été édifiés avant la création en 1887 de l'association le Souvenir français, celle-ci joua un rôle décisif dans l'accélération de cette vague commémorative. Encore aujourd'hui, le Souvenir français se donne pour mission d'entretenir le patrimoine et de transmettre la mémoire des combattants de 1870 aux nouvelles générations. Je me réjouis donc de cette belle initiative, qui vise à recenser et documenter en Sarthe les monuments et les tombes liés à la guerre franco-prussienne. Cet ouvrage comble une réelle lacune dans notre connaissance du patrimoine monumental et funéraire sarthois. Il permet de rendre hommage à nos concitoyens sarthois « Morts pour la France », et c'est mon vœu qu'il soit largement diffusé, notamment à destination des enseignants et des jeunes publics.

Comme le disait Paul Valéry, la « mémoire est l'avenir du passé ». Éclairés par le souvenir des morts en 1870, nous nous rappelons qu'à 75 ans de guerre entre la France et l'Allemagne ont succédé 75 ans de paix. Si la guerre franco-prussienne a largement contribué à forger la Nation française, la Seconde guerre mondiale, qui clôt ce cycle guerrier, a initié l'élan européen au nom du « plus jamais ça ». Aujourd'hui, alors que notre regard se porte sur les monuments sarthois, nous ne pouvons oublier ni le sacrifice des soldats de 1870, ni la valeur de l'idée européenne de paix et de réconciliation.

Patrick Dallennes, Préfet de la Sarthe

LE MOT DE MONSIEUR DOMINIQUE LE MENER
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Chaque jour de nombreux Sarthois contournent le Monument Morts de Thorigné-sur-Dué ou circulent à proximité de la statue du Général Chanzy au Mans. Au sein de la Préfecture de la Sarthe, les rues du 33^{ème} Mobiles et Gougéard sont parmi les plus empruntées. De Conlie à Ardenay, en passant évidemment par Yvré-l'Évêque ou Champagné (combats d'Auvours), notre Département est profondément marqué par la guerre de 1870-1871. Ces monuments et ces rues font partie de notre quotidien.

Mais le temps a fait son travail et la mémoire des faits s'est estompée. Cependant, fidèle à sa vocation, le Souvenir Français nous rappelle l'importance de ce conflit pour la Sarthe, la France et les nations européennes.

C'est donc naturellement que le Conseil Départemental, en partenariat avec l'Etat, soutient les initiatives mémorielles engagées à l'occasion des 150 ans de la première guerre franco-allemande. De ce conflit naîtra un Etat nouveau, l'Allemagne. En France, c'est une république nouvelle, qui s'installe durablement.

La Sarthe sera le théâtre d'un combat décisif, d'une bataille dont certains pensaient qu'elle pourrait renverser le cours du conflit. Dans la morsure du froid de l'hiver, l'espoir sera pourtant anéanti. A la défaite succèdera l'occupation militaire. Il n'existe pas de guerre sans victime. Morts, blessé, traumatisés, il est nécessaire de rendre hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour leur Patrie.

Alors que l'Europe occidentale vit désormais en paix, il convient – inlassablement – de rappeler que ce n'est ni un hasard ni un acquis. Les cicatrices de l'histoire doivent nous instruire. Dans cet esprit, je souhaite exprimer toute ma reconnaissance au Souvenir Français qui nous éclaire par son action.

Dominique Le Méner
Président du Département de la Sarthe
Président du SDIS
Député honoraire

LE MOT DE MONSIEUR STEPHANE LE FOLL
MAIRE DU MANS

1870-1871 : Naissance d'une République

En janvier 2021, Le Mans célèbre les 150 ans de la naissance de la IIIe République.

Lorsque le Souvenir Français est créé en 1887, la République n'a pas 20 ans et le souvenir de la défaite de 1870 n'est pas tout à fait éteint... L'association se donne pour mission majeure de transmettre aux jeunes générations notre histoire collective, celle qui s'appuie sur les leçons du passé pour mieux appréhender l'avenir. Elle entretient par ailleurs les monuments qui rendent honneur à nos morts, un acte symbolique dans ce devoir de mémoire universelle.

Le travail entrepris dans le cadre de la parution de ce recueil s'inscrit dans cette grande mission.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les initiateurs de ce guide pédagogique, qui accompagnera tous les élèves du territoire, avec l'aide de leurs enseignants, à découvrir et mieux comprendre un patrimoine funéraire méconnu.

Le recensement des batailles, des monuments et des tombeaux du Mans et de la Sarthe, réalisé pour l'élaboration de ce guide, permet de remettre en mémoire une bataille oubliée, celle du Mans, qui fit rage entre le 9 et le 12 janvier 1871. Celle-ci constitua un traumatisme pour deux générations de Manceaux et de Sarthois.

Après 75 ans de paix entre la France et l'Allemagne, les commémorations du cent-cinquantième de la République sont l'occasion d'inviter à la réflexion et au savoir pour éclairer la naissance d'une République dans le contexte d'éclosion des nationalismes et affirmer sa victoire.

En célébrant la naissance d'une République, la Ville du Mans s'engage dans des cérémonies de grande envergure pour que ses habitants s'approprient cette partie de leur histoire. Expositions, conférences, projections de films seront programmées pendant la première semaine de janvier, dans plusieurs sites de la Ville, avec un temps fort le 10 janvier 2021, qui sera ponctué d'animations historiques et de célébrations officielles.

Un temps de recueillement est également prévu au Carré militaire du Mans devant l'ossuaire franco-allemand où reposent des soldats des deux pays.

Une plaque sera apposée pour rendre hommage à leur sacrifice et appeler à prolonger nos pensées sur la réconciliation et la paix.

La Ville du Mans est donc pleinement investie dans la commémoration de cette grande date et, en tant que partenaire fidèle du Souvenir Français, soutient toutes les expressions d'initiative mémorielle menée autour de 1870-1871.

J'adresse tous mes remerciements chaleureux aux contributeurs de ce projet pour leur travail de grande qualité.

Tous oeuvrons ainsi à l'indispensable devoir de mémoire, qui offre une meilleure lisibilité sur notre passé et nous accompagne dans la construction de la société de demain.

Stéphane LE FOLL

Maire du Mans
Président de Le Mans Métropole
Ancien Ministre

EDITORIAL

Le 11 novembre 1920, l'entrée du cœur de Léon Gambetta au Panthéon marque symboliquement la fin mémorielle de la guerre franco-allemande de 1870-1871.

Alors que pendant plus de quarante-cinq années, la République a entouré de ferveur les combattants morts pour la patrie lors d'une défaite « victorieuse », la vraie victoire de la Grande guerre clôt ce temps de la mémoire. Progressivement, l'histoire de 1870-1871 est oubliée, ne laissant en lumière que l'épisode de la Commune.

Cet oubli est si fort qu'en 1941 le Général De Gaulle à Londres, souhaitant mobiliser les Français dans la bataille contre l'Allemagne, évoque une « guerre de trente ans » commencée en 1914 et qui s'achèverait – exceptionnelle prémonition – en 1944-1945.

Or c'est d'une « guerre de soixante-dix ans » qu'il fallait alors parler. Oublier la guerre de 1870-1871, c'est en effet s'interdire de comprendre ce formidable temps de l'opposition franco-allemande marquée par trois guerres qui se sont enchâssées entre 1870 et 1945.

Cent-cinquante ans se sont passés. Il nous a semblé nécessaire de remettre en lumière ce temps où les deux pays se combattent afin de mieux faire apparaître les soixante-quinze années de paix qui se sont ouvertes depuis 1945 grâce à la construction européenne.

La mise en lumière de la guerre de 1870-1871 consiste d'abord à réintroduire dans l'œil des citoyens du monde, et en particulier des citoyens français et allemands, le patrimoine né de ce conflit. Un patrimoine exceptionnellement riche fait de cimetières, de tombes, de monuments, de stèles et de plaques.

Ce guide est une réponse du temps présent à un passé qu'il nous apparaît nécessaire de connaître.

Le Contrôleur Général des Armées (2s), Serge Barcellini,
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

LE MOT DE MADAME JOSIANE POUPON
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE LA SARTHE

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870-1871, le Souvenir Français National a demandé aux délégations et aux comités d'effectuer un recensement, non exhaustif des nombreux monuments du département en rapport avec la guerre de 1870, érigés, entretenus ou rénovés par le Souvenir Français.

Notre Président du comité d'Yvré l'Évêque, Pierre Didelot, fut sollicité afin de regrouper les documents envoyés par les divers comités. Tout le monde n'a pas répondu à l'appel... Tous n'ayant pas été concerné dans ce combat, dans leur communauté de communes. La plus grande partie de cette pêche, nous vient du travail personnel de Pierre et nous l'en remercions vivement.

Cet ouvrage a été élaboré dans le but de posséder une liste des monuments relatifs au conflit Franco-Prussien de 1870-1871 ; mais également pour faire connaître aux jeunes générations, aux enseignants, aux amateurs d'histoire, le travail accompli par le Souvenir Français.

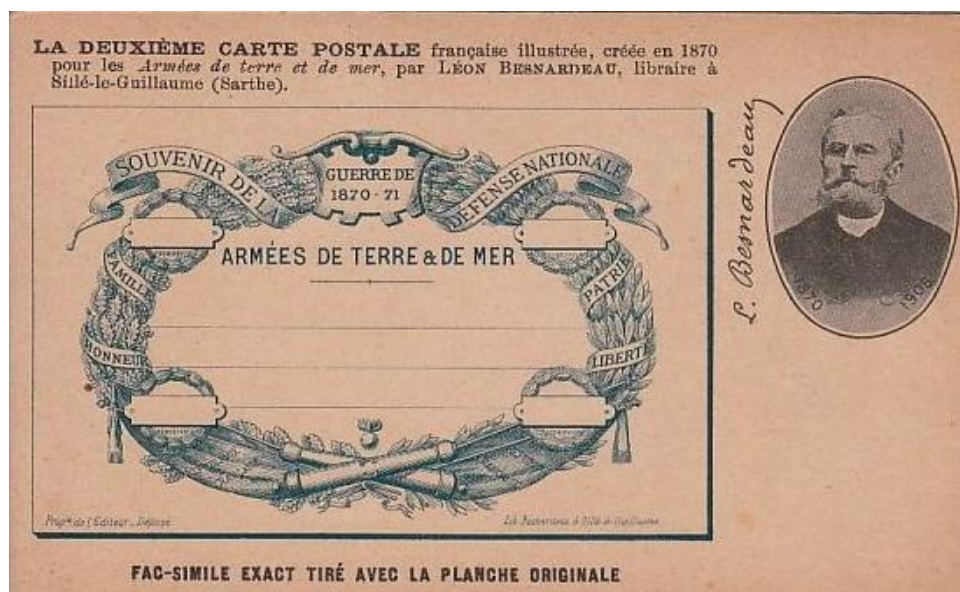
Il pourrait également permettre aux enseignants d'en faire des parcours de visite pour nos jeunes.

Nous ne devons pas oublier.

Il nous faut admirer le courage de tous ces combattants connus ou inconnus, qui ont protégé et défendu notre Patrie, au sacrifice de leur vie.

Ayons une respectueuse pensée pour toutes les victimes des conflits qui se sont succédés, la fin de chacun portant l'espoir que c'était enfin le dernier.

Je ne remercierai jamais assez tous ces bénévoles du Souvenir Français qui au cours de l'année et souvent dans l'ombre, œuvrent pour la cause du souvenir.



Le Conflit Franco-Prussien

1870 - 1871



Napoléon III



Otto Von Bismark

Un des éléments déclencheurs de la guerre fut la candidature en 1870, d'un prince allemand, Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne. La France de l'empereur Napoléon III s'y oppose.

Cette candidature est vite abandonnée mais le chancelier de Prusse, Otto Von Bismark, laisse la diplomatie française commettre une faute : exiger un écrit.

Le roi Guillaume de Prusse adresse un télégramme pour préciser sa position, mais le texte est rédigé par le chancelier Bismark, afin de froisser les Français. C'est l'affaire dite de la « Dépêche d'Ems », ville où se trouvait le roi de Prusse.

La rédaction de la dépêche devient humiliante. Elle laisse croire que l'ambassadeur français fut congédié par le roi de Prusse. La presse Française déforme encore ce document et l'effet est immédiat : Il faut laver l'insulte. Comment supporter un tel affront ?

La France se dirige vers une déclaration de guerre. Bismark a atteint son objectif. Emile Ollivier, chef du gouvernement Français déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. La France se croit prête. L'ennemi, lui, a tout planifié.

Dès les premières batailles, la France est en difficulté. Les combats débutent en août et les défaites succèdent aux défaites. Face à la France, 500 000 Prussiens bien équipés, l'armée Française n'a pu rassembler que 250 000 hommes peu aguerris.

Le 4 août 1870 c'est la lourde défaite de Wissembourg. Le 6 celle de Fröeschwiller et de Forbach. La bataille s'intensifie. Gravelotte le 16 août, Saint Privat le 18, Bazeilles le 1^{er} septembre. Le 2 c'est le désastre de Sedan. L'empereur Napoléon III signe l'acte de reddition, il est fait prisonnier.

Des députés républicains parmi lesquels Jules Favre et Léon Gambetta, jeune élu de 32 ans, proclament la République le 4 septembre 1870 et met en place un gouvernement provisoire.

La guerre n'est cependant pas terminée.

Entre le 10 et le 20 septembre, les Prussiens encerclent Paris. La capitale est alors isolée. Le couvre-feu est instauré. Dans le pays, l'agitation politique est à son comble.

Gambetta, alors ministre de l'intérieur quitte Paris en ballon le 7 octobre et rejoint Tours. Il prend en charge le ministère de la guerre et lance un appel à la levée en masse.

Le temps presse. Toutes les forces du pays vont contribuer à la lutte improvisée au milieu des tensions politiques pour faire face à l'envahisseur.

La France est à genoux. Pourtant le gouvernement ne cède pas à la panique. Le mouvement de formation de nouvelles armées est en marche. Dans l'ouest en particulier, une armée prend forme.

L'Armée de la Loire :

Le noyau initial de l'Armée de la Loire est constitué dans la région d'Orléans par un assemblage de troupes hétéroclites : régiments de ligne, régiments de cavalerie, des unités revenues d'Algérie et surtout de nombreux mobiles et volontaires dont on connaît le faible niveau d'équipement et d'instruction. C'est ce mélange de troupes qui, fin septembre 1870 forme le 15^{ème} corps d'Armée, confié au Général de la Motte-Rouge. Face à lui, se trouve l'armée Bavaroise du Général Von Der Thann qui protège le siège de Paris par le sud. Ses divisions de cavalerie engagent de régulières incursions en direction d'Orléans. Il s'ensuit, dans le Loiret une série de combats : Pacy sur Eure, Patay ... qui conduit au reflux du 15^{ème} corps vers la Loire, puis l'abandon d'Orléans. Ces échecs malgré une impressionnante résistance, entraînent la destitution du Général de la Motte-Rouge.

Le 13 octobre, le Général d'Aurelle de Paladines qui le remplace, installe ses troupes en Sologne. C'est à cette date que la 1^{ère} Armée de la Loire est officiellement constituée, grâce au renfort du 16^{ème} corps commandé par le Général Chanzy.

L'offensive continue, Les Prussiens évacuent Orléans devant l'approche des troupes de l'Armée de la Loire. Mieux encore, le 9 novembre, les Français bousculent les Bavarois à Coulmiers. La jeune république tient sa première grande victoire, mais les troupes d'Aurelle de Paladines ne profitent pas de leur avantage pour poursuivre les prussiens en déroute.

Gambetta pense encore que la victoire est possible. Il espère toujours secourir Paris.

La 3^{ème} Armée Allemande malmenée demande alors des renforts. Le 27 novembre, l'Armée de la Loire est battue à Beaune la Rolande. Les civils seront eux aussi victimes des mauvais traitements de l'envahisseur.

Le 2 décembre, à Loigny, malgré une charge héroïque du Général De Sonis qui sera grièvement blessé, la défaite va couper l'Armée de la Loire en deux.

A l'est, la première partie est commandée par le Général Bourbaki. A l'ouest le Général Chanzy prend le commandement de la 2^{ème} Armée de la Loire.

La poussée Prussienne est générale.

En Sarthe :

En Sarthe, dès novembre, des combats se déroulent à la Ferté-Bernard, Saint-Calais, où le jour de Noël, la ville est occupée et pillée.

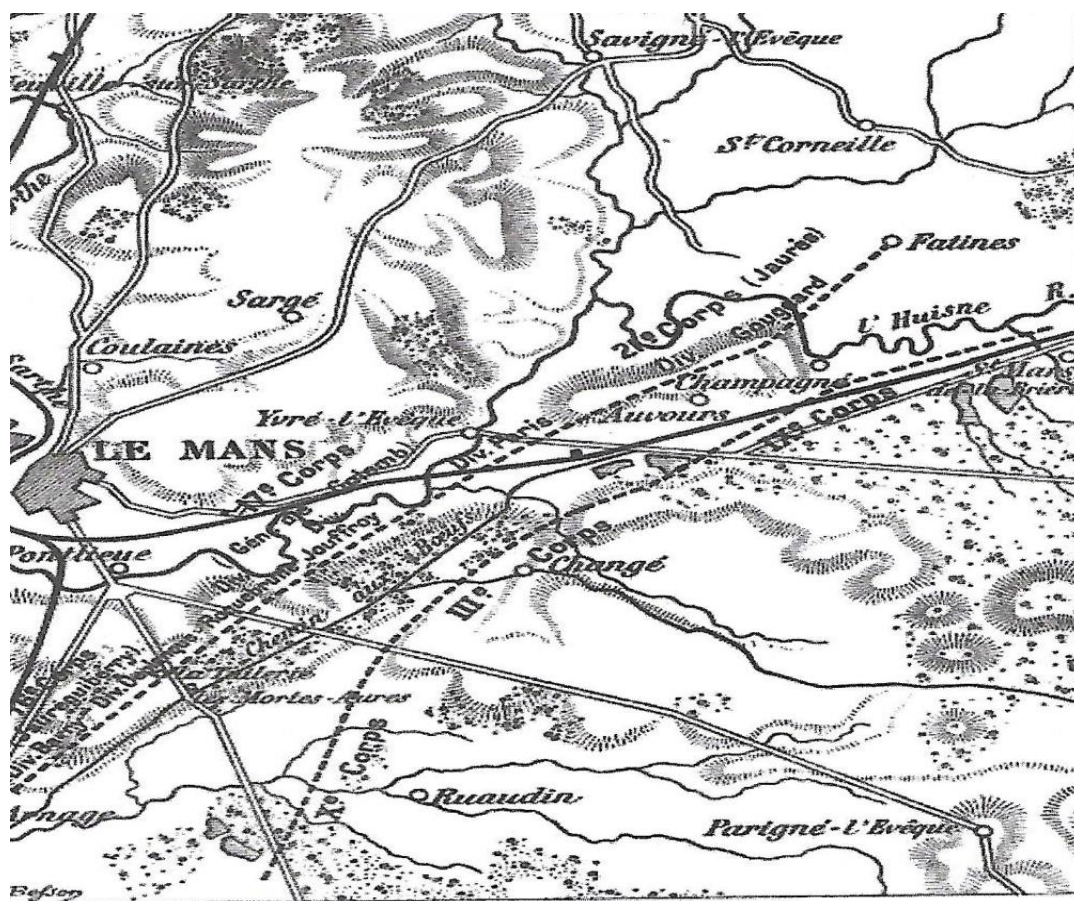
Le 10 janvier 1871, combats violents à Parigné l'Évêque et Changé. Les 11 et 12 ce sont les combats d'Auvours, où le Général Gougéard reprend le plateau (cf. combats d'Auvours). A Ecommoy, le 11, combats sanglants dans un café et rue de la Corne ; le 12, le Général Chanzy ordonne la retraite générale, les troupes Prussiennes envahissent Le Mans, tout le département se trouve sous l'emprise Prussienne.

Les combats continuent malgré tout : ce 12 janvier à Chanteloup, violents combats pour reprendre le carrefour et ralentir la retraite.

L'occupant est à l'origine de nombreuses exactions, notamment à Sougé-le-Ganelon où l'église et une partie du bourg sont incendiés le 24 janvier. Les villages, les campagnes, la population souffriront des sévices de troupe ennemie.

La 2^{ème} Armée de la Loire se retire à Laval.

L'armistice sera signé le 26 janvier 1871. La France paye un lourd tribut. Lors du traité de Francfort, signé le 10 mai suivant, elle cède l'Alsace et une partie de la Lorraine, deux cantons des Vosges et doit verser en outre 5 milliards de francs or au nouvel empire.



BATAILLE DU MANS (11 janvier 1871).

Les lignes ponctuées indiquent le front de bataille des deux armées le 11 janvier 1871

13

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

EXÉCUTION DE LA LOI DU 4 AVRIL 1873

RELATIVE

AUX TOMBES DES MILITAIRES MORTS

PENDANT LA GUERRE DE 1870-1871.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. DE MARCÈRE,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1878.

SARTHE.

89 communes de ce département ont reçu les dépouilles mortelles de 5,914 Français et Allemands. Les dépenses effectuées sur les fonds du Trésor, pour assurer la conservation de ces sépultures, ont atteint la somme de 105,289 francs 50 cent., savoir :

Concessions perpétuelles dans les cimetières.....	32,399 ^f 20 ^c
Exhumations et transfèrements.....	19,251 02
Entourages des sépultures.....	26,058 00
Indemnités pour occupation temporaire de terrains.....	447 61
Caveaux et monuments funéraires.....	26,633 67
Acquisition de terrains en dehors des cimetières.....	500 00

Deux communes ont concédé gratuitement à l'État les terrains occupés par les tombes dans les cimetières.

1 militaire français et 4 officiers allemands reposent dans les sépultures concédées à leurs familles.

Deux parcelles de terrain situées en dehors des cimetières communaux ont été définitivement affectées à la sépulture des corps qui y avaient été inhumés. Un caveau situé sur un champ de bataille, au-dessous d'un monument funéraire, renferme les restes mortels d'environ 100 soldats.

Tous les autres corps ont été réunis dans les cimetières communaux, où l'État a acheté la concession perpétuelle des terrains ou fait construire des ossuaires.

Les concessions perpétuelles occupent une surface totale de 571^m,14; on a consacré 226^m,55 aux sépultures des Français, 107^m,30 aux tombes des Allemands et 237^m,29 aux sépultures communes.

Les clôtures placées aux frais du Trésor autour des sépultures ont une longueur totale de 868^m,60.

Le tableau annexe n° 39 contient, par commune, la décomposition des dépenses et les détails relatifs aux concessions.

ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE.

Auvers-le-Hamon. — Une concession perpétuelle de 2 mètres superficiels a été achetée pour la sépulture d'un militaire français; on l'a entourée d'une clôture en fer de 6 mètres.

La Flèche. — Les militaires décédés à la Flèche étaient inhumés dans les trois cimetières de la ville. L'État a acquis la concession perpétuelle de divers terrains dans lesquels il a fait réunir les restes mortels de ces militaires. Au cimetière de Saint-Thomas, deux concessions : l'une, de 6 mètres, pour 63 militaires français, et l'autre, de 2 mètres, pour la tombe d'un militaire allemand ; au cimetière de Sainte-Colombe, une concession de 2 mètres, pour 3 militaires français ; au nouveau cimetière de l'Hôpital, concession de 3 mètres, pour 17 militaires français, qui avaient été inhumés dans l'ancien cimetière.

Les sépultures définitives sont entourées de grilles en fer.

Noyen-sur-Sarthe. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un soldat français. Concession semblable pour 2 militaires allemands. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Pontvallain. — L'administration a fait réunir les restes mortels de 6 militaires français dans une concession de 2 mètres. L'État a acquis également la concession d'un autre terrain pour la sépulture d'un militaire allemand, et il a fait placer des clôtures autour des deux tombes.

Sablé. — Concession de 2 mètres pour 2 militaires allemands. Entourage en fer de 6 mètres.

ARRONDISSEMENT DE MAMERS.

Arçonnais. — L'État a acheté deux concessions perpétuelles de 2 mètres chacune pour la sépulture d'un militaire français et pour celle de 4 Allemands, et il les a fait entourer de grilles en fer.

Assé-le-Riboul. — Concession de 2 mètres pour la sépulture de 2 militaires français. Entourage en fer de 6 mètres.

Beaumont-sur-Sarthe. — On a réuni les dépouilles mortelles de 15 militaires français dans une concession perpétuelle de 6 mètres. Les corps de 7 militaires allemands, dont 1 officier, qui se trouvaient également inhumés dans le cimetière, ont été concentrés dans une sépulture commune de 3 mètres.

Des grilles en fer entourent les deux tombes.

Beillé. — Par délibération, en date du 20 avril 1876, le conseil municipal de Beillé a cédé à l'État 32 mètres superficiels de terrain dans le cimetière où étaient inhumés, sans distinction de nationalité, 93 militaires français et 15 allemands.

2 militaires allemands, qui avaient été inhumés dans un terrain apparte-

nant à la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, ont été transférés au cimetière, dans une concession de 2 mètres acquise par l'État.

Cette dernière sépulture est entourée d'une grille en fer de 6 mètres.

Bérus. — Concession de 2 mètres pour la tombe d'un soldat français. Entourage en fer de 6 mètres.

Bonnétale. — 15 militaires français, inhumés dans le cimetière, reposent dans une concession de 3 mètres acquise par l'État. Une autre concession de 2 mètres a été également achetée pour la sépulture de 3 soldats allemands, sur laquelle on a remplacé une pierre tombale. Les deux tombes sont entourées de clôtures en fer.

Chapelle-Saint-Rémy (La). — Un terrain d'une surface de 25 mètres, où étaient inhumés des militaires tués au combat dit du *Chêne*, le 11 janvier 1871, a été cédé gratuitement à l'État, qui y a fait transférer les restes mortels d'autres militaires disséminés dans le cimetière et dans les champs. Ce terrain renferme aujourd'hui les sépultures de 128 Français et de 11 Allemands.

Le terrain a été entouré d'une grille en fer. Le propriétaire y avait fait ériger une croix, haute de 5^m,68, en granit gris d'Alençon, posée sur un grand socle en briques. (Voir planche LXXV.)

Les propriétaires des terrains occupés ont été indemnisés.

Duneau. — L'État a acheté la concession de 3 mètres de terrain pour la sépulture de 13 militaires français. Les restes mortels de 6 militaires allemands, disséminés dans les champs, ont été réunis au cimetière, dans une autre concession de 2 mètres. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les propriétaires des terrains occupés n'ont réclamé aucune indemnité.

Ferté-Bernard (La). — L'État a fait construire, au cimetière, dans les 7 mètres superficiels de terrain dont il a acheté la concession perpétuelle, deux caveaux entourés de bordures en granit, sur lesquelles s'élèvent des grilles en fer. Un des caveaux renferme les restes mortels de 30 militaires français, et le second ceux de 16 militaires allemands.

Fresnaye-sur-Sarthe (La). — Par délibération en date du 31 mai 1876, le conseil municipal de Fresnay a cédé gratuitement à l'État 4 mètres superficiels de terrain dans le cimetière : 2 mètres pour la sépulture de 4 militaires français, et 2 mètres pour celle d'un soldat allemand. Les deux tombes ont été entourées de grilles en fer.

Gesne-le-Gandelin. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un soldat français. Entourage en fer de 6 mètres.

Le Luart. — Les corps de 5 militaires français inhumés dans le cimetière ont été réunis dans une concession perpétuelle de 2 mètres acquise par l'État, qui l'a fait entourer d'une clôture.

Mamers. — Concession de 2 mètres pour la sépulture de 10 militaires français. Concession semblable pour celle de 4 militaires allemands. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Maresché. — Une concession perpétuelle de 2 mètres superficiels a été consacrée à la sépulture de 3 militaires français. Entourage en fer.

Sougé-le-Ganelon. — Les restes mortels de 3 militaires français, inhumés dans l'ancien cimetière, ont été transférés dans le nouveau, où l'État a acquis une concession de 2 mètres, autour de laquelle il a fait placer une clôture du modèle général.

Ségrie. — Concession de 2 mètres pour la sépulture de 3 militaires français. Entourage en fer.

Sceaux. — Les restes mortels d'un militaire français inhumé dans un champ ont été transférés au cimetière et réunis à ceux d'un autre militaire dans une concession de 2 mètres. Une concession semblable a été également acquise pour la sépulture d'un militaire allemand qu'on avait primitivement enterré en dehors du cimetière. Les deux tombes sont entourées de clôtures.

Le propriétaire du terrain occupé n'a réclamé aucune indemnité.

Tuffé. — 1 militaire français enterré dans un champ a été transféré au cimetière et réinhumé, avec le corps d'un autre soldat, dans une concession de 2 mètres. Concession semblable dans laquelle on a réuni les restes mortels de 2 militaires allemands qui avaient été inhumés en dehors du cimetière. L'État a fait placer des grilles en fer autour des deux sépultures.

Il n'a été réclamé aucune indemnité pour occupation temporaire.

Villaines-la-Carelle. — Les restes mortels d'un militaire français inhumé dans l'ancien cimetière ont été transférés dans le nouveau, où l'État a acquis une concession perpétuelle de 2 mètres. Entourage en fer.

Vouvray-sur-Huîne. — L'État a acquis une concession perpétuelle de 2 mètres pour la sépulture de 6 militaires français, sur laquelle on a replacé une croix en pierre. Entourage en fer.

Vivoin. — Concession de 2 mètres pour la tombe d'un militaire français. Entourage en fer.

ARRONDISSEMENT DU MANS.

Ardenay. — Les restes mortels de 13 militaires français inhumés dans les champs ont été transférés au cimetière pour être réunis au corps d'un de leurs camarades, dans une concession de 3 mètres. 4 militaires allemands, enterrés en dehors du cimetière, ont été réunis dans une concession de 2 mètres. Clôture en fer autour de chaque sépulture.

Les propriétaires des terrains occupés ont été indemnisés.

Amné. — On a inhumé 4 militaires français dans une concession de 2 mètres acquise par l'État. Entourage en fer.

Arnage. — L'État a fait concentrer les restes mortels de 5 militaires français dans une concession de 2 mètres autour de laquelle il a placé une clôture du modèle général.

Brains. — Une concession de 2 mètres a été consacrée à la sépulture d'un militaire français. Les restes mortels d'un militaire allemand, inhumé dans un terrain particulier, ont été transférés au cimetière, où l'État a acquis une autre concession de 2 mètres. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Le propriétaire du terrain occupé a été indemnisé.

Breil (Le). — 29 militaires français et allemands, inhumés sans distinction de nationalité en dedans et en dehors du cimetière, reposent dans une sépulture commune de 4 mètres, dont l'État a acheté la concession perpétuelle. Le conseil municipal s'est réservé le soin de faire entourer la tombe d'une grille en fer.

Il n'y a pas eu de demande d'indemnité pour occupation temporaire de terrains.

Changé. — Environ 150 Français et Allemands, inhumés, sans distinction de nationalité, dans le cimetière et dans les champs, ont été réunis dans une sépulture commune de 8 mètres acquise par l'État, qui l'a fait clôturer par une grille en fer.

Les propriétaires des terrains occupés ont été indemnisés.

2 officiers allemands reposent dans des sépultures concédées à perpétuité à leurs familles.

Chassillé. — L'État a acheté une concession de 2 mètres pour la sépulture de 6 militaires français. Les habitants ont fait ériger sur leur tombe un petit monu-

ment funéraire, en marbre noir, formé d'une stèle posée sur un socle et portant une croix. On y lit l'inscription suivante : *A l'ombre de ce monument, élevé par les habitants de cette paroisse, reposent les corps de six soldats français tués par les Prussiens dans le combat livré à Chassillé le 14 janvier 1871. Priez pour eux.*

Champagné. — L'Administration a fait réunir dans une concession perpétuelle de 3 mètres les restes mortels de 38 militaires français inhumés dans le cimetière et dans un champ. Une autre concession de même surface a été acquise par l'État pour la sépulture d'environ 40 militaires allemands qui se trouvaient aussi inhumés en dedans et en dehors du cimetière. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Le propriétaire du terrain occupé a été indemnisé.

Conlie. — 189 militaires français, dont 147 mobilisés bretons, morts au camp de Conlie, avaient été inhumés dans le cimetière et en dehors; on les a réunis dans une concession perpétuelle de 18 mètres. Une autre concession de 2 mètres a été acquise par l'État pour la sépulture de 7 militaires allemands. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les propriétaires des terrains occupés ont renoncé à toute indemnité.

Un monument funéraire de 7^m15 de hauteur a été érigé, dans le cimetière, avec le produit de souscriptions recueillies en Bretagne, à la mémoire des mobilisés bretons. Il est en granit et formé d'un long fût portant un christ et posé sur un piédestal surélevé de trois marches. L'inscription du piédestal est la suivante : *Monument élevé à la mémoire des mobilisés bretons décédés au camp de Conlie pendant la guerre 1870-1871, et inhumés dans ce cimetière.* Les noms des défunts sont aussi gravés sur les faces du piédestal.

Connerré. — 67 militaires français avaient été inhumés dans le cimetière et dans les champs; on les a réunis dans une concession perpétuelle de 11^m25. 24 militaires allemands, inhumés aussi dans le cimetière et en dehors, ont été réunis dans une autre concession de 7 mètres. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer et recouvertes des pierres tombales et des insignes qui se trouvaient sur les sépultures primitives.

Les propriétaires des terrains occupés ont été indemnisés.

Courcemont. — Concession de 1^m30 pour la sépulture d'un militaire français. Entourage en fer.

Écommoy. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un militaire français, sur laquelle la commune a fait élever, à ses frais, un petit monument funéraire

en pierre de taille. Concession semblable pour la sépulture de 2 militaires allemands, que l'État a fait entourer d'une grille fer.

Fillé-Guécelard. — L'État a acquis, dans le cimetière paroissial de Fillé, une concession perpétuelle de 2 mètres pour la sépulture d'un militaire français et une concession semblable, dans le cimetière paroissial de Guécelard, pour la sépulture d'un autre militaire français. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Longnes. — Concession de 2 mètres pour la sépulture de deux militaires français. Entourage.

Lombron. — 26 militaires français enterrés dans le cimetière ont été réinhumés dans une concession perpétuelle de 4 mètres. 3 militaires allemands inhumés dans les champs ont été transférés au cimetière, où l'État a acquis une autre concession de 2 mètres superficiels. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les propriétaires des terrains occupés ont été indemnisés.

Mans (Le). — Les militaires tués à la bataille du Mans ou morts des suites de leurs blessures avaient été inhumés dans les cinq cimetières de cette ville et aussi dans quelques propriétés particulières.

L'État a acheté, dans le grand cimetière de l'Ouest, une concession perpétuelle de 160 mètres, et il y a fait construire un ossuaire, surmonté d'un monument funéraire, dans lequel on a réuni les restes mortels de 3,854 militaires (3,492 Français et 362 Allemands).

L'ossuaire (voir planches XXX et XXXI) a 16 mètres de long sur 10 mètres de large et 3^m70 de profondeur; il est divisé en huit galeries séparées par des murs en briques et recouvert par des dalles en granit d'Alençon reposant sur les murs de séparation des galeries; ces dalles sont elles-mêmes recouvertes d'une couche de terre végétale disposée en glacis, où sont plantés des arbustes verts. Le monument qui s'élève au-dessus de l'ossuaire a une hauteur de 6^m80; il est en granit d'Alençon et formé d'une pyramide posée sur un piédestal, en forme de tombeau, exhaussé de deux marches et décoré sur chaque face d'une couronne. Le fût de la pyramide est surmonté d'une croix. Une balustrade en fer, posée sur bordure en granit, entoure le terrain occupé par la crypte.

Le petit cimetière contigu à celui de Sainte-Croix renferme la sépulture de 20 volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux) sur laquelle un monument funéraire a été érigé par les soins des familles et de leurs compagnons d'armes. Cette sépulture n'a pas été déplacée.

La tombe d'un officier allemand, pour laquelle la famille a acheté une conces-

sion à perpétuité dans le cimetière Sainte-Croix, a été également maintenue dans son emplacement.

Un seul des propriétaires dont les champs avaient été occupés par des tumuli a réclamé l'indemnité légale.

Un monument en granit gris de Lannion a été élevé, avec le produit d'une souscription publique, à la mémoire des soldats de la Sarthe morts pendant la guerre, à la lune de Pontlieue, par où les Allemands entrèrent au Mans, le 21 janvier 1871. Il a la forme d'une pyramide quadrangulaire élevée sur trois marches. Sur les faces de la base sont appliquées quatre tablettes, sur lesquelles sont inscrits les noms des officiers et soldats. Un cartouche placé au milieu de la corniche qui orne le fût porte le millésime 1870-71. Sur la partie centrale on lit l'inscription : *Aux soldats de la Sarthe, morts pour la défense de la patrie*. Au-dessus de cette dédicace et surmontées d'une couronne obsidionale, sont sculptées en relief les armes des quatre chefs-lieux d'arrondissement. La pyramide se termine par quatre croix en amortissement et en pénétration sur chaque face.

Mézières-sous-Lavardin. — Concession de 2 mètres pour la sépulture de 3 militaires français. Entourage en fer.

Montfort. — Les restes mortels de 18 militaires français ont été réunis dans une concession perpétuelle de 3 mètres. Une autre concession de 2 mètres a été affectée à la sépulture de 3 militaires allemands. Des grilles en fer entourent les deux tombes.

Mulsanne. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un militaire français. Les restes mortels d'un militaire allemand inhumé dans une propriété particulière ont été transférés au cimetière, où l'État a acquis une seconde concession de 2 mètres. Clôtures en fer autour des deux sépultures.

Il n'a été réclamé aucune indemnité pour l'occupation du terrain.

Montbizot. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un militaire français. Entourage en fer.

Neuvillalais. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un soldat français. Entourage en fer.

Nuillé-le-Jalais. — Concession de 2 mètres pour la sépulture de 2 militaires français. Entourage en fer de 6 mètres.

Parigné-l'Évêque. — Les restes mortels de 102 Français reposent dans une concession de 10 mètres; 76 militaires allemands ont été inhumés dans une concession perpétuelle de 8 mètres. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Tombes des soldats, etc.

L'État a acheté, en outre, 4 mètres superficiels de terrains pour les sépultures de 2 officiers allemands, ornées, l'une d'un petit monument et l'autre d'un entourage en fonte placés par les familles des défunts.

Pont-de-Gennes. — 51 militaires français et allemands, inhumés dans le cimetière et dans les champs, sans distinction de nationalité, ont été réunis dans une concession perpétuelle de 5 mètres, sur laquelle l'État a fait réédifier le monument élevé à la mémoire des marins décédés dans cette commune. Ce monument est formé d'une stèle en pierre surmontée d'une croix, et sur laquelle on a gravé : *Les habitants de Pont-de-Gennes, à la mémoire de 11 braves tombés sous les balles prussiennes le 11 janvier 1871.* Il est placé à droite d'un autre monument érigé par la commune dans le cimetière, et composé d'une pyramide posée sur un piédestal. Un monument semblable au premier a été élevé à gauche du précédent sur la tombe d'un gendarme. L'État a fait entourer la sépulture d'une clôture en fer.

Le propriétaire du terrain occupé a été indemnisé.

Rouez. — Concession de 2 mètres pour la sépulture de 3 militaires français. Entourage en fer de 6 mètres.

Ruaudin. — Les corps de 7 militaires français enterrés dans le cimetière et en dehors ont été réinhumés dans une concession de 2 mètres. 3 militaires allemands inhumés dans les champs ont été transférés au cimetière, où l'État a acquis une autre concession de 2 mètres. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les propriétaires des terrains occupés ont été indemnisés.

Saint-Corneille. — Les restes mortels de 22 militaires français et de 3 militaires allemands inhumés dans l'ancien cimetière et dans les champs ont été transférés au nouveau cimetière, où l'État a acquis deux concessions perpétuelles, l'une de 4 mètres pour la sépulture des Français, l'autre de 2 mètres pour celle des Allemands. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les intéressés n'ont pas réclamé d'indemnité pour occupation temporaire de terrains.

Saint-Denis-d'Orques. — Concession perpétuelle de 2 mètres pour la sépulture de 9 militaires français. Entourage en fer.

Saint-Georges-du-Bois. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un militaire français. Entourage en fer.

Saint-Rémy-de-Sillé. — L'administration a fait ensevelir, dans une concession

de 2 mètres, les corps de 11 militaires français enterrés dans le cimetière et en dehors; 2 militaires allemands inhumés dans les champs ont aussi été transférés au cimetière dans une concession spéciale de même étendue. Clôtures en fer autour de chaque sépulture.

Les propriétaires des terrains occupés ont renoncé à toute indemnité.

Saint-Mars-la-Brière. — Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un militaire français. Entourage en fer de 6 mètres.

Le cimetière renferme, en outre, la tombe d'un soldat allemand pour laquelle la famille a acheté une concession perpétuelle.

Saint-Célerin. — 31 militaires français et 2 militaires allemands, tués au combat livré dans cette commune, avaient été inhumés dans l'ancien cimetière; on les a transférés dans le nouveau, où l'État a acheté deux concessions perpétuelles, l'une de 2 mètres pour les Allemands et l'autre de 5 mètres pour la sépulture des Français. Sur cette dernière on a réédifié le monument funéraire érigé avec le produit d'une souscription dans l'ancien cimetière.

Ce monument, de 2 mètres de hauteur (voir planche LXXV), est formé d'un tronc de pyramide supportant une croix et posé sur un socle. Le fût de la pyramide porte une tablette en marbre noir où on lit l'inscription suivante: *A la mémoire des 31 mobiles de l'Orne, morts dans le combat livré à Saint-Célerin, le 11 janvier. Priez pour les victimes de la guerre.*

Savigné-l'Évêque. — 15 militaires tués au combat du 12 janvier 1871 et enterrés dans le cimetière et en dehors ont été réunis dans une concession perpétuelle de 2 mètres.

Les restes mortels de 3 militaires allemands inhumés dans une propriété particulière ont été transférés au cimetière, où l'État a acheté une seconde concession perpétuelle de 2 mètres superficiels. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les propriétaires des terrains occupés n'ont réclamé aucune indemnité.

Saint-Symphorien. — Concession de 3 mètres pour la sépulture de 15 militaires français. Entourage en fer de 7 mètres.

Sillé-le-Guillaume. — 54 militaires français et 4 militaires allemands, blessés ou tués au combat de Sillé-le-Guillaume (14 janvier 1871), sont inhumés au cimetière, dans une sépulture commune de 28^m,29, dont la concession perpétuelle a été faite à l'État.

Le terrain est entouré par des bornes en granit reliées entre elles par des chaînes en fer. Au moyen de souscriptions, le Comité de secours aux blessés y a fait

ériger un monument funéraire de 3 mètres de hauteur (voir planche LXXV), formé d'une pyramide élevée sur un piédestal et surmontée d'un globe et d'une croix. Sur la face principale du piédestal, on a gravé l'inscription suivante : *A la mémoire des soldats morts dans les ambulances de Sillé-le-Guillaume. Le Comité de secours et les habitants.* Les noms des morts sont gravés sur les faces de la pyramide au-dessous de branches de chêne sculptées.

Sillé-le-Philippe. — 54 militaires français et allemands tués dans les combats des 10, 11 et 12 janvier 1871, sur le territoire de Sillé-le-Philippe, sont inhumés dans un terrain communal et dans des propriétés particulières. L'État a acheté, moyennant le prix de 500 francs, le terrain communal sur lequel la municipalité a fait élever, à ses frais, un monument funéraire, et il y a fait transférer les restes mortels des militaires disséminés dans les champs.

Ce terrain, d'une surface de 48 mètres, a été entouré d'une grille en fer.

Vallon. — 3 militaires français inhumés dans le cimetière reposent dans une concession de 2 mètres. Concession semblable pour la sépulture d'un militaire allemand. Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Yvré-l'Évêque. — Environ 100 militaires français et allemands, morts en combattant les 10, 11 et 12 janvier 1871, étaient inhumés sur le territoire de la commune d'Yvré-l'Évêque, dans le cimetière et dans les champs; on les a transférés, aux frais de l'État, dans les caveaux ménagés sous un monument funéraire érigé, par voie de souscription, sur le plateau d'Auvours.

Le propriétaire du terrain sur lequel a été élevé le monument en ayant fait don au diocèse, on n'a pas jugé utile d'en poursuivre la rétrocession à l'État.

Le monument (voir planche LXXV) se compose d'une pyramide de 12 mètres d'élévation, placée sur un socle et terminée par une croix latine. En avant du socle se détachent, sur chaque face, quatre sarcophages. Au-dessous est disposée une crypte divisée en quatre caveaux. On a gravé les inscriptions suivantes sur la face antérieure : « *Dieu et Patrie, aux soldats tombés dans la bataille du Mans, janvier 1871,* » et sur la face postérieure : « *Combat d'Auvours, 11 janvier 1871.* »

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CALAIS.

Berfay. — Concession de 2 mètres pour 2 soldats français. Grille en fer.

Bessé. — L'administration a fait réunir les restes mortels de 17 militaires français dans une tombe de 3 mètres. L'État a acquis une concession de 2 mètres pour 2 soldats allemands. Clôtures autour de chaque sépulture.

Bouloire. — On n'a pas déplacé la sépulture d'un militaire allemand pour laquelle l'État a acheté une concession perpétuelle de 1^m,30. 13 soldats français ont été réinhumés dans une concession de 3 mètres. Clôtures en fer.

Chahaignes. — Deux concessions de 2 mètres chacune ont été acquises pour la sépulture de 13 militaires français et d'un allemand. Les deux terrains sont entourés de grilles.

Château-du-Loir. — On a réuni les restes de 40 soldats français dans une tombe de 4 mètres; ceux de 7 Allemands ont fait l'objet d'une concession de 2 mètres. Des grilles en fer entourent les deux sépultures.

Coudrecieux. — 1 soldat français est inhumé dans une sépulture concédée à la famille.

Courdemanche. — Concession de 2 mètres pour 2 soldats français. 2 Allemands inhumés dans une propriété privée ont été transférés au cimetière, dans une concession de 2 mètres. Grilles en fer autour de chaque tombe.

Aucune indemnité n'a été réclamée pour occupation temporaire de terrain.

Dollon. — 11 militaires français ont été réunis dans une concession de 2 mètres. On a transféré dans une sépulture de 2 mètres 2 soldats allemands, et l'État a fait placer des grilles d'entourage.

Écorpain. — La sépulture d'un soldat français n'a pas été déplacée. Concession de 2 mètres. Les restes d'un Allemand inhumé dans un champ ont été transférés au cimetière dans une concession de 2 mètres. Clôtures en fer.

Le propriétaire du terrain occupé a été indemnisé.

La Chartre. — Concession gratuite de 4 mètres faite par la commune: 2 mètres pour la réunion des corps de 4 militaires français, et 2 mètres pour 1 soldat allemand. Des grilles entourent les deux tombes.

Lavaré. — Concession de 2 mètres pour 2 soldats français. La tombe est clôturée par une grille en fer.

L'Homme. — Les corps de 3 militaires allemands inhumés dans les champs ont été transférés au cimetière, où l'État a acheté une concession perpétuelle de 2 mètres, entourée d'une grille.

Les propriétaires des terrains temporairement occupés n'ont réclamé aucune indemnité.

Montreuil-le-Henri. — 2 soldats français reposent dans une tombe de 2 mètres. Entourage en fer de 6 mètres.

Poncé. — Concession perpétuelle de 2 mètres pour la réunion des restes mortels de 5 militaires allemands. Grille en fer.

Rahay. — On a maintenu dans son emplacement la tombe d'un militaire français. Concession de 2 mètres et entourage de 6 mètres.

Ruillé-sur-Loire. — 11 soldats français ont été réinhumés dans un terrain de 2 mètres concédé à l'État. Une autre concession de 2 mètres a été achetée pour la sépulture de 3 militaires allemands. L'État a fait placer des grilles en fer autour de chaque tombe.

Saint-Calais. — Les corps de 89 militaires français ont été réunis dans une concession de 8 mètres ; une seconde concession de 2 mètres a été affectée à la sépulture de 11 militaires allemands. Grilles en fer.

Sainte-Cerotte. — Concession perpétuelle de 2 mètres pour 2 militaires français. Entourage de 6 mètres.

Saint-Pierre-de-Chevillé. — Concession de 2 mètres pour 1 soldat français. Clôture en fer de 6 mètres.

Saint-Pierre-du-Lorouër. — 3 soldats français ont été réunis dans une concession de 2 mètres, entourée d'une grille.

Saint-Vincent-du-Lorouër. — On n'a pas déplacé la tombe d'un soldat français. L'État a acquis le terrain occupé (2 mètres) et a fait placer un entourage de 6 mètres.

Thorigné. — Le corps d'un soldat français inhumé dans les champs a été réuni à ceux de 24 autres militaires, dans une concession de 4 mètres. 3 Allemands enterrés dans des propriétés particulières ont été transférés au cimetière, où l'État a acquis une autre concession perpétuelle de 2 mètres. Des grilles en fer entourent les sépultures française et allemande.

Les propriétaires des terrains occupés temporairement ont fait abandon de l'indemnité à laquelle ils avaient droit.

Valennes. — 8 militaires français disséminés dans le cimetière reposent dans une concession perpétuelle de 2 mètres, entourée d'une clôture en fer de 6 mètres.

Vancé. — Concession de 2 mètres dans laquelle on a réuni 7 militaires français. 1 militaire allemand inhumé dans une propriété particulière a été transféré dans une concession de 2 mètres. Clôtures en fer autour des deux sépultures définitives.

Le propriétaire du terrain occupé par la sépulture allemande a renoncé à l'indemnité légale.

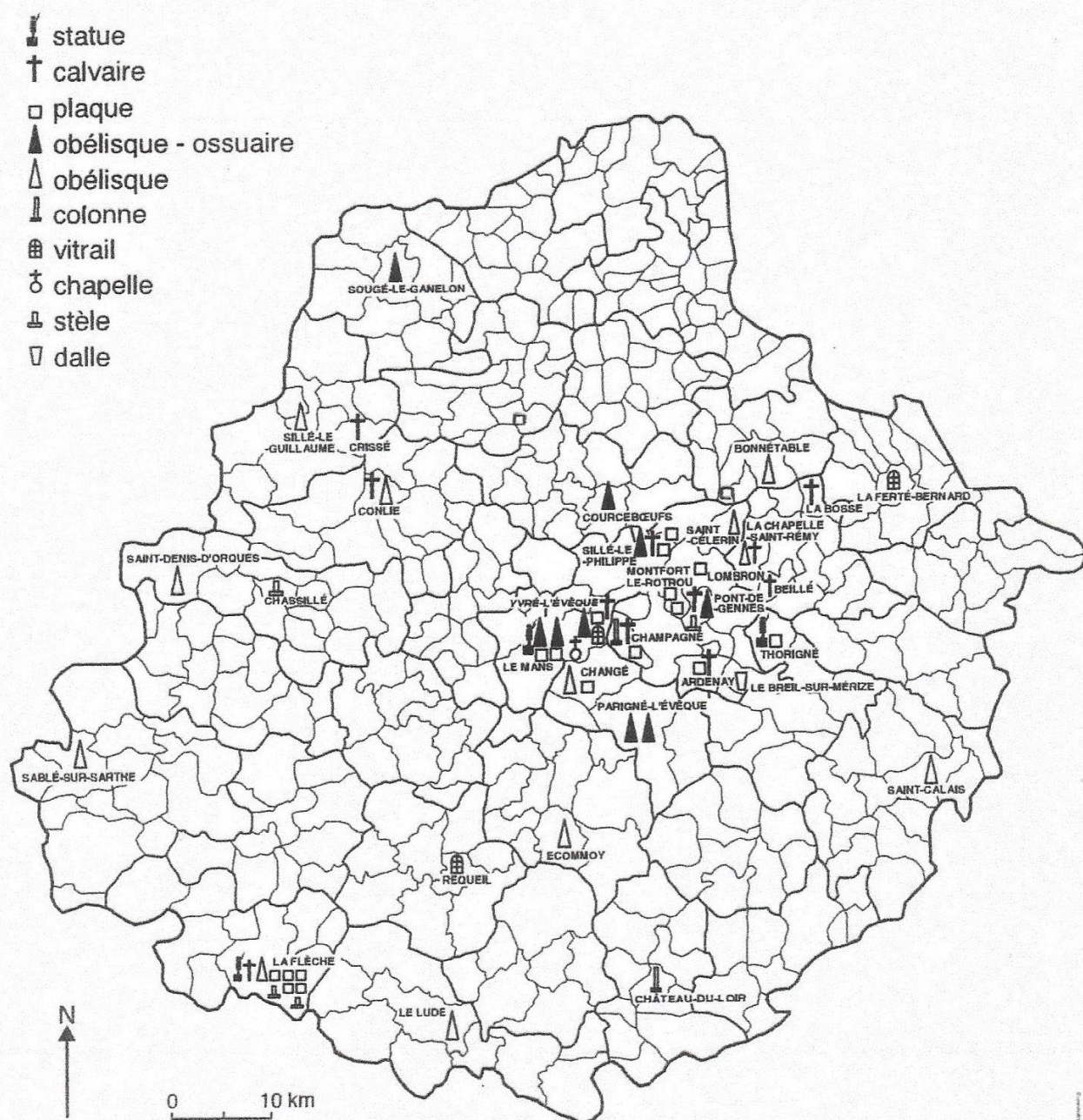
Vibraye. — Les restes mortels de 7 militaires français ont été réunis dans une concession perpétuelle de 2 mètres superficiels. Concession de 2 mètres pour 1 soldat allemand. Les deux sépultures sont entourées de grilles en fer de 6 mètres chacune.



Drapeau des anciens combattants 1870-1871 du canton de Mayet

Exposé en Mairie de Vaas

Tombes et Monuments commémoratifs Sarthois



Monuments de 1870-1871 dans la Sarthe

(carte élaborée par St. Tison, Le Mans Université. Trame administrative de 1920)

ARDENAY SUR MERIZE :

Canton : Savigné l'Evêque

C.D.C. : Le Gesnois Bilurien

Comité Souvenir Français : Mamers

Ce monument se situe au bord de la route D357, entre Bouloire et Le Mans, sur les lieux où se sont produits de violents combats.

A l'initiative de Charlotte de Caillau (1795-1889), châtelaine de la commune, il est inauguré le 11 juillet 1877.



BEAUMONT SUR SARTHE :

Canton : Sillé-le Guillaume

C.D.C. : Haute Sarthe Alpes Mancelles

Comité Souvenir Français : Beaumont sur Sarthe

On a réuni les dépouilles mortelles de 15 militaires Français dans une concession perpétuelle de 6 mètres.

Les corps de 7 militaires Allemands dont 1 officier, qui se trouvaient également inhumés dans le cimetière ont été concentrés dans une sépulture commune de 3 mètres.

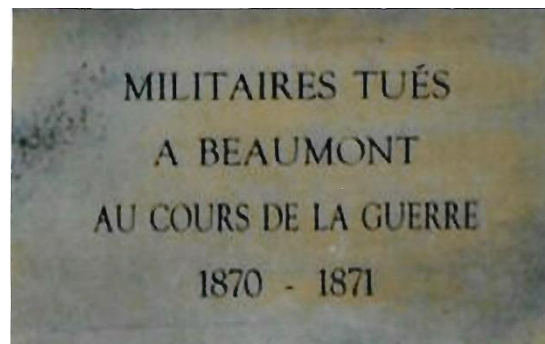
Des grilles en fer entourent les 2 tombes.

Plaque apposée sur une croix du Carré Militaire.

Le sous-lieutenant Henri NOUAUX est un enfant Sarthois.

Né le 15/06/1847 à Beaumont/Sarthe, fils d'un médecin de cette ville, ancien Saint-Cyrien, il fut tué le 6 août 1870 à la tête du 8^{ème} bataillon de chasseurs à pied lors du combat de Frœschwiller

Lors de la campagne de 1870. Il quitte Strasbourg le 3 août, sous les ordres du commandant Poyer. Faisant partie du corps d'armée commandé par le Maréchal de Mac Mahon, il prend part le 6 août à la bataille de Frœschwiller. Pendant cette journée, il eut à soutenir des chocs très violents.



La bataille de Beaumont – 14 janvier 1871

D'après les notes de M. Huron – ancien secrétaire de mairie
Et de l'abbé, L. Besnard – ancien curé de Beaumont

Lors des cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre, nous nous recueillons quelques instants auprès des tombes des soldats morts lors de la guerre 1870-71 ; Mais peut-être vous êtes-vous posé la question : pourquoi dans notre cimetière ? C'est que notre commune fût le théâtre d'une des dernières batailles de cette guerre.

Le 12 janvier 1871, alors que la bataille du Mans était terminée, l'armée de Chanzy se repliait sur Laval. La guerre était finie pour beaucoup de combattants. Et pourtant, Beaumont sur Sarthe devait connaître, deux jours plus tard, une de ses journées les plus dramatiques.

Ce fait, à peine cité par quelques historiens, mérite d'être relaté.

Depuis novembre 1870, la ville était sur le pied de guerre. La Garde Nationale sédentaire, sur les instructions du Préfet de la Sarthe, est réorganisée, armée et assure gardes et patrouilles.

Le Conseil Municipal qui a reconnu « le gouvernement de Défense Nationale comme régulièrement constitué jusqu'à la fin de la guerre » prend ses dispositions pour le cas où les Prussiens viendraient jusque dans la région.

Une ambulance est installée à l'Hospice – rue de la Gare – et une autre à l'école des garçons – rue de Saint Pierre – où de nombreux blessés sont conduits. Plusieurs, d'ailleurs y décèdent, soldats des 56^{ème} et 72^{ème} Régiments d'Infanterie de Ligne, Gardes Mobiles, Zouaves. Les uns sont originaires de Loire-Inférieure, d'autres du Midi ou de la région Parisienne.

Début janvier 1871, le Colonel Bourmel, qui commande les mobilisés de la Mayenne et les forces militaires de la région de Pré-en-Pail s'attend à l'arrivée des Allemands à Beaumont. Il veut faire sauter le pont suspendu (inauguré en 1846) à la suite de la déroute du Mans.

Le 3 janvier, il faut que Monsieur Dumans, maire de Beaumont, lutte contre lui, malgré la menace d'un revolver, pour empêcher l'exécution des ordres du Colonel Bourmel. Les ouvriers, commandés par celui-ci, firent semblant de creuser quelques trous aux abords du pont, puis sur les conseils du maire, cachèrent leurs outils.

Les Prussiens, effectivement, se dirigeaient vers Beaumont. Tandis que les soldats du Prinz Frédéric Charles poursuivaient l'armée de Chanzy vers Laval ; ceux du Grand-Duc de Mecklembourg se dirigeant vers Alençon, arrivèrent aux environs de Beaumont, le samedi 14 janvier.

Très tôt, ils étaient à la Croix Verte où s'établit le contact avec les mobiles chargés de la défense de Beaumont. Un premier combat eut lieu au sud de la rivière avec des tués, des blessés et des prisonniers.

Tandis qu'une colonne se dirigeait vers Orthon et une autre vers Beaurepaire, le gros de l'armée Prussienne tenta d'investir la ville.

« Mais ils ne s'aventurèrent point sur le pont suspendu qu'ils croyaient effectivement miné. C'est par le vieux pont de pierre qu'ils s'engagèrent dans la ville, puis par la Grande Rue, qu'ils durent sabler pour permettre à leurs canons de monter cette rue qui était gelée ».

C'est alors que s'engagea un violent combat. Les gardes mobiles de la Mayenne et de l'Orne, chargés de défendre la ville et commandés par le Capitaine Adjudant-Major Edmond Pichot, ouvrirent le feu sur les assaillants dès la Grande Rue (rue Albert Maignan) et la bataille se continua jusqu'à ce que la ville fût complètement investie. Nous n'avons que peu de détails sur ce qui se passa en ville, mais, des maisons furent incendiées – à la mairie des registres et d'autres papiers furent brûlés sans compter les vols, pillages et autres saccages.

Combien y eut-il de morts tant Français que Prussiens ? Nul ne le sait, car ils furent inhumés dans deux fosses communes au cimetière de la ville : une pour Français et une autre pour les Allemands. Ces deux tombes, réunissant les ennemis d'hier, ont toujours été entretenues de même façon et avec le même soin par toutes les municipalités belmontaises.

Le Capitaine Edmond Pichot, âgé de 37 ans, fut une des premières victimes de cette journée, « tué d'un coup de feu vers 9 heures et demie dans la Grande Rue ». Un Garde Mobile de Gorron en Mayenne, Paul Gesteau, 34 ans, semble avoir été une des rares victimes identifiées. Il le fut, six mois plus tard, le 23 juillet, par son frère Constant qui « ayant été autorisé à faire ouvrir les fosses ... le reconnut grâce à la chemise qu'il portait ».

Il y eut des prisonniers, sans doute, mais aussi des blessés qui furent transportés aux ambulances de l'Hospice et de l'école des garçons. Plusieurs y décédèrent par la suite, dont nos registres d'état-civil gardent les noms : Pascal Cornu, Jean Mulot, François Lefeuvre, Prosper Rousseau, Louis Gontier, Marin Moutier, Joseph Saulnier – Gardes Mobiles de la Mayenne – Alexis Rosseignol, Eugène Porte – Gardes Mobiles de l'Orne – Auguste Bellais – Garde Mobile de la Manche.

Nous n'avons pu retrouver aucun nom de soldats Prussiens tués au cours de cette journée du 14 janvier. Au cimetière, la tombe des soldats Allemands tués en 1870-71, ne porte qu'un seul nom : « Heinrich Freiherr Von Heurlidn lieutenant im Inf Regk n° 83 gefallen vor Beaumont-sur-Sarthe le 14 janvier 1871 ». Les circonstances de la mort de cet officier Prussien sont assez obscures. On dit qu'il poursuivait à cheval un « mobile » qui venait de conduire à l'ambulance de l'Hospice, un officier Français blessé. Ce mobile s'enfuyait ensuite vers le chemin de la Courbe – l'officier Prussien, sur les indications qui lui furent données, partit dans sa direction. On entendit bientôt un coup de feu et, quelques instants plus tard, le cheval revint seul vers la ville, portant sur lui des traces de sang.

La ville de Beaumont devait payer très cher ces actes de résistances et d'hostilités envers l'occupant. Outre les sévices que n'avaient pas manqué de faire subir les Prussiens à la population, la ville fut le jour même « frappée par l'ennemi d'une énorme contribution en nature (d'un montant de plus de 10 000 francs or) qui était livrée le dimanche 15 janvier à 6 heures du matin, sous les Halles ».

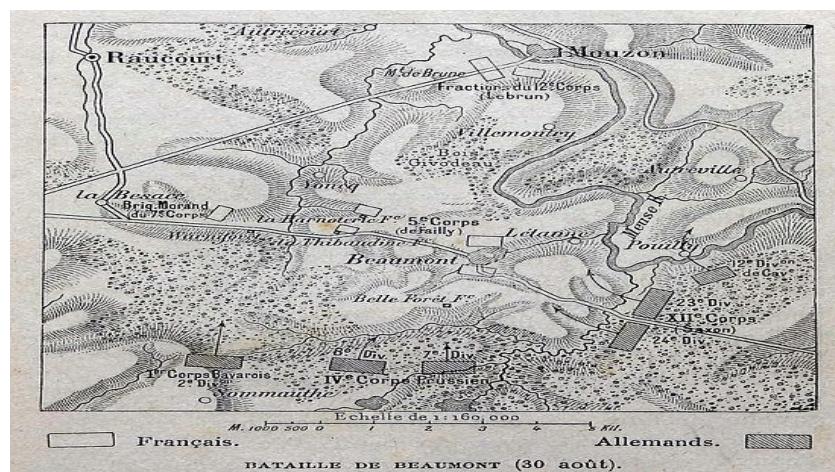
Le même jour, la ville de Beaumont était soumise à une contribution en argent de 60 000 francs et les Prussiens prirent 8 conseillers municipaux en otage. Devant leur refus de céder, ils furent emmenés à Alençon, au trésorier du Grand-Duc de Mecklembourg.

La ville de Beaumont a enfin été mise à contribution en nature, entre le 14 et le 21 février, pour un montant de plus de 50 000 francs, sans compter la nourriture des troupes, comme en témoigne le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Lorsque le 19 février suivant, le maire de Mamers demanda la participation de la ville de Beaumont au versement d'une somme de 450 000 francs qui devait être versée par les principales villes de l'arrondissement le 23 février, le Conseil Municipal jugea impossible cette participation étant donné les importantes contributions en nature et en espèces dont il avait été frappé depuis le 14 janvier. Tels sont les faits qui marquèrent cette dramatique journée à Beaumont.

Ces événements de janvier 1871 ne doivent pas nous faire oublier le choc terrible qui opposa au début d'août 1870 l'Armée Française à l'Armée de Bismark avec notamment l'héroïque charge de Reichoffen. Au nombre de ces valeureux cuirassiers, à qui les Prussiens rendirent hommage, se trouvait un enfant de Beaumont, le sous-lieutenant Henri Nouaux, fils d'un médecin de notre ville, ancien Saint-Cyrien, et qui fut tué le 6 août 1870 à la tête de ses cavaliers.

J.M. Foussard



BEILLÉ :

Canton : La Ferté-Bernard

C.D.C. : Pays de l'Huisne Sarthoise

Comité Souvenir Français : Bonnétable

Ce monument se situe entre Connerré et la Chapelle Saint Rémy

Il fut édifié dans les années 1870 à l'initiative du vicomte Menjot d'Elbenne.

Au cimetière de Beillé reposent 93 militaires Français et 17 militaires Allemands.



BONNÉTABLE :

Canton : Bonnétable

C.D.C. : Le Maine Saosnois

Comité Souvenir Français : Bonnétable

Monument en hommage aux soldats Français, érigé par un comité local et par le Souvenir Français. Il fut inauguré le 23 août 1893.



Tombe de soldats Allemands dans le cimetière de Bonnétable.



BRIOSNE LES SABLES :

Canton : Bonnétable

C.D.C. : Le Maine Saosnois

Comité Souvenir Français : Bonnétable

Eglise de Briosne les Sables et son petit cimetière où repose un combattant du conflit Franco-Prussien



Plaque à la mémoire de Monsieur Anselme De Mailly - comte de Chalon – Commandant le 2^{ème} bataillon de la garde mobile de la Sarthe – blessé le 3 décembre 1870 au combat de Varize (Armée de la Loire) – mort de sa blessure le 13 décembre suivant, à l'âge de 43 ans à l'hôpital de Châteaudun.



CHAMPAGNÉ :

Canton : Changé

C.D.C. : Le Mans Métropole

Comité Souvenir Français : Champagné

Monument en granit supportant une colonne tronquée se situant dans le cimetière. Il a été inauguré le 16 juin 1875. Sur la plaque en bas est inscrit : « ici reposent 36 soldats Français – 35 soldats Allemands – tués au combat de janvier 1871.

Stèle à l'emplacement où eurent lieu des combats, entre le carrefour du Camp d'Auvours et le village de Champagné. Sous la croix de pierre est écrit : « combat du 11 janvier 1871 – Honneur et Patrie »



CHANGÉ :

Canton : Changé

C.D.C. : Sud-est du pays Manceau

Comités Souvenir Français : Champagné et Le Mans

Ce monument a été érigé à l'emplacement des combats du Tertre de Changé – situé à l'angle du chemin aux Bœufs et de la route de Pontlieue à Changé. Inauguré le 23 octobre 1910.

Le monument situé dans un carrefour a été déplacé de quelques mètres pour permettre une circulation plus fluide et une possibilité de cérémonie plus aisée

Cimetière de Changé :

A gauche ; tombes de soldats Français

A droite : tombes de soldats Allemands



En 1907, Denis Erard, auteur des *Souvenirs d'un mobile de la Sarthe*, souhaitait ériger une croix commémorative du combat du Tertre de Changé.

C'est en 1909 que fut créé le Comité du Monument du Tertre de Changé :

Président : Lieutenant-Colonel Gasselin, président de la 306^{ème} section de vétérans, délégué du Souvenir Français du Mans

Vice-président : Commandant de Montesson, ancien chef de bataillon du 33^{ème} Mobiles.

Membres : MM. Tual, ancien Capitaine – Avice et Bohineust, anciens Lieutenants – Denis Erard, Bioche et Paul Guy – ancien sous-officier au 103^{ème} régiment d'infanterie, président de la Société historique du Mans

Le monument financé par souscription est l'œuvre de Pascal Vérité, architecte

Il est situé à l'angle du Chemin aux Bœufs et de la route de Pontlieue à Changé.

Le 23 octobre 1910, de nombreuses personnalités participaient à l'inauguration devant une foule importante, dont le Colonel Gosselin, président du comité, M. André Lebert, sénateur-maire de Changé, Monsieur François-Xavier Niessen, fondateur du Souvenir Français et M. Lebatard délégué du 75^{ème} mobiles.



Au cimetière de Changé : discours du capitaine Tual

LE CAPITAINE POLCHAU

Officier prussien - Tué au Tertre de Changé en 1871



Epitaphe de la
tombe
POLCHAU Ernest
Hauptmann
(Capitaine)
2 Brandbourg
Grenadier
Régiment N° 12
Né à Hanovre en
1828



Envoi de Mme A. Polchau à JJ Caffieri

Mort du Capitaine Polchau

Vers 13 heures la 10^e brigade de Brandebourg se met en mouvement vers le Tertre. Les 7^e et 8^e compagnies du 12^e Régiment de grenadiers N° 2 de Brandebourg s'emparent de la ferme du Grand Auneau après une lutte très vive. C'est suite à ce combat que le Capitaine Polchau à la tête de sa 7^e compagnie et le capitaine de Fromberg, à la tête de la 8^e progressent vers le Tertre.

Elles se faufilent le long du remblai, suivant la route à l'allure de chemin creux, en se défilant des coups venus de la tranchée et parviennent presque jusqu'au bouquet d'arbres qui couronne le Tertre. Mais arrêtées par des feux venus de l'autre côté de la route (probablement d'une compagnie du 38^e), elles ne peuvent aller plus loin et restent plaquées derrière le talus. Le capitaine Polchau est tué en se portant à la droite du chemin, à découvert, pour reconnaître les troupes qui occupent le bois et tirent sur son détachement.

Recherches : Jean – Jacques Caffieri

CONLIE :

Canton : Loué

C.D.C. : Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Comité Souvenir Français : Sillé le Guillaume

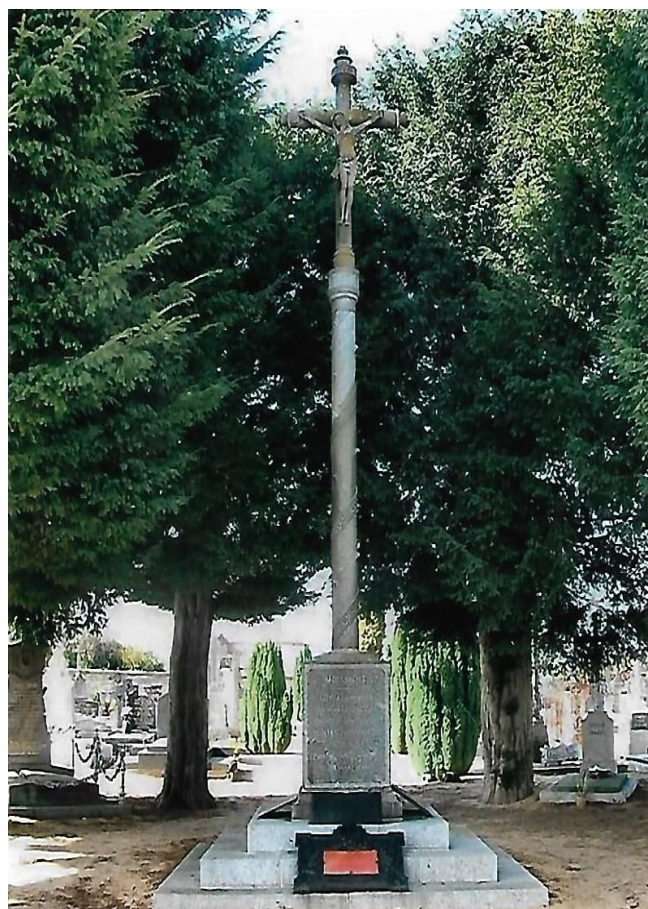
Inauguré le 19 janvier 1873.



ALLAIN	BREZAC	DERRIEN	GUIRAUD
ANDRIEUX	BRICON	DIREUT	HAMON
AUDEBERT	BROUSTAIL	ECHAPPE	HOREAU
AUFFRET	CADIC	EFFLAM	HUAUT
AZEMA	CARAYON	FERCOQ	JEGOU
BARDOUX	CAREL	FONTAINE	JOSSEAU
BEAUDOUR	CHALMET	FOURNIER	KERFAUK
BAZIN	CHAPRON	FRESNEL	LASSERRE
BECHAT	COQUAIRE	FROMENTIN	LECOQ
BESSAY	COURANT	GALAISNE	LEGOFF
BICET	COUTARD	GAUTIER	LEGAC
BOLEC	COTTY	GESLIN	LEGAC
BOLLOC	CRAMPONY	GILET	LECHERC
BOUESNON	DECOIN	GOURIOU	LEMARREC
BONNIEU	DEMAY	GOURMELON	LEMEE
BOSCHER	DENNUD	GUILLEMOT	LEMOINE
BOUCHER	DERRIEN	GUENNEC	LEMOING
LEROLLAND	MOIGNERAIS	PREAUX	
LESANCE	MOISAN	PREVOT	
LERY	MORIN	PROVOST	
LESCOLLAN	MORVAN	QUIDELLEUR	SOHIER
LECARORZIN	NONES	QUINTON	STEPHAN
LERAT	OLLIVIER	RAYMOND	STANC
LEROY	PARIS	RENOUX	SUBERVILLE
LEPAGE	PARIS	RIO	SUZANNE
LHOTELLIER	PAUCAM	RIOUX	TOINEAUX
LUO	PELLOES	RIVIERE	TOURET
MAURICE	PERES	ROBERT	UZEMATT
MASSON	PERIEN	ROQUEFORT	VANNIER
MORAND	PHILIPPE	ROUSSIN	VIBERT
MEDARD	PICHON	SALMON	VIOT
MELAINE	POLARD	SAUVET	
MENAU	POPHILE	SAYEUX	
MEUDEC	POIRIER	SILLARD	
MR L'ABBE KERMOALQUIN CHANOINE DE ST BRIEUC AUMONIER DES AMBULANCES			

LA CROIX DES BRETONS
MONUMENT
ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE
DES MOBILISÉS BRETONS
DÉCÉDÉS AU CAMP DE CONLIE
PENDANT LA GUERRE DE
1870-1871
ET INHUMÉS DANS CE CIMETIÈRE

REQUIESCANT IN PACE



Sculpteur : Lannion

CONLIE :

Canton : Loué

C.D.C. : Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Comité Souvenir Français : Sillé le Guillaume

Monument situé à la sortie de Conlie, sur la D.304 (à gauche) en direction de Sillé le Guillaume. A la mémoire des 118 mobilisés Bretons et de 13 autres soldats, morts au camp de Conlie.

189 militaires Français, dont 147 mobilisés Bretons, morts au camp de Conlie, avaient été inhumés dans le cimetière et en dehors ; on les a réunis dans une concession perpétuelle de 18 mètres.

Une autre concession de 2 mètres a été acquise par l'État pour la sépulture de 7 militaires Allemands.

Les deux tombes sont entourées de grilles en fer. Les propriétaires des terrains occupés ont renoncé à toute indemnité.



COURCEBOEUF :

Canton : Bonnétable

C.D.C. : Maine Cœur de Sarthe

Comité Souvenir Français : Bonnétable

Monument situé au carrefour de la D.20 et de la D.243.

A la mémoire des soldats morts au combat du
12 janvier 1871.
Francs-Tireurs Manceaux
41^{ème} de Ligne
Mobiles de l'Orne

Monument élevé par souscription en novembre
1877

Inauguré le 27 octobre 1878



CRISSÉ :

Canton : Sillé le Guillaume

C.D.C. : Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Comité Souvenir Français : Sillé le Guillaume

Tombe du Garde Mobile : André Gireaud

1^{er} bataillon de Gardes Mobiles de Vendée

Trouvé mort en ces lieux à la suite de la
bataille du 15 janvier 1871



Impact du conflit à la Flèche et ses environs :

Dès les premières défaites du conflit Franco-Prussien de 1870/71, certains chefs militaires prennent conscience du manque de formation des recrues et de leur encadrement.

C'est ainsi qu'en Sarthe, le Général Lefèvre, commandant le Prytanée National Militaire de la Flèche ; part mi-octobre, avec une grande partie de son encadrement en direction de Montpellier pour y instruire les nouvelles recrues.

Des élèves de l'établissement (entre 86 et 107 selon différentes sources), ainsi qu'un certain nombre de Fléchois, se portent volontaires.

Le plus jeune des engagés a 15 ans.

Ils s'engagent simples soldats, mais très vite, ils gagnent du galon.

Ils termineront presque tous (sauf 4) gradés – la moitié officiers.

Les Généraux Bourbaki, Faidherbe, Gougéard (ex-capitaine de frégate), d'Aurelles, De Paladines, Martin des Pallières (nom actuel du camp d'Auvours), le comte-amiral Jauréguiberry, sont les chefs de ces armées plus ou moins improvisées.

L'infirmerie du Prytanée sert d'hôpital et en décembre 1870, plus de 680 blessés y sont soignés.

Il y a les blessés des combats, mais aussi de très nombreux malades qui souffrent de la scarlatine, de la variole ou du typhus.

Du 6 au 12 janvier 1871, la bataille fait rage autour et dans la ville du Mans.

Le 33^{ème} Mobile s'illustre en luttant pied à pied, mais la lutte est trop inégale et rien n'arrive à bloquer durablement la progression allemande.

On sait avec certitude qu'au moins un brution (élève du Prytanée) est tombé lors de ces combats. Il avait 17 ans et s'appelait Galle.

L'Armée de la Loire du Général Chanzy se replie sur la Mayenne et les Allemands se répandent dans le département. Ils arrivent en vue de la Flèche le 23 janvier 1871. C'est là que seront tués le sous-lieutenant Richard et le sergent Adam, sur la route de Saint Germain du Val, par un tir d'artillerie prussienne.

LA FLECHE :

Canton : La Flèche

C.D.C. : Pays Fléchois

Comité Souvenir Français : La Flèche

Les militaires décédés à La Flèche étaient inhumés dans les 3 cimetières de la ville.

L'Etat a acquis la concession perpétuelle de divers terrains dans lesquels il a fait réunir les restes mortels de ces militaires.

Au cimetière St Thomas, 2 concessions : l'une pour 63 militaires Français, une autre pour un militaire Allemand.

Au cimetière Ste Colombe : une concession pour 3 militaires Français.

Au nouveau cimetière de l'Hôpital : une concession pour 17 militaires Français qui avaient été inhumés dans l'ancien cimetière.

Les sépultures définitives sont entourées de grilles en fer.



LE MANS :

Canton : Le Mans

C.D.C. : Le Mans Métropole

Comité Souvenir Français : Le Mans

Ossuaire de soldats Français et Allemands
située dans le cimetière de l'Ouest au Mans,
érigé vers 1877.

Une pyramide élevée en 1873 au moyen d'une
souscription se dressait à la Lune de Pontlieue
et porte tous les noms des officiers, sous-
officiers et soldats du département qui ont
succombés pendant la guerre de 1870/71.
Le monument fut déplacé vers le cimetière sud
où il est désormais situé au milieu de l'allée
centrale

Tombeau à la mémoire des soldats morts à la
défense du Mans les 9 – 10 – 11 et 12 janvier
1871.

Passants – Priez pour eux

Érigé vers 1877



LE MANS :

Canton : Le Mans

C.D.C. : Le Mans Métropole

Comité Souvenir Français : Le Mans

Monument du Général Chanzy

Monument inauguré le 16 août 1885, place de la République, transféré en 1970, place Washington.

Considéré comme un monument national, il fut inauguré en présence du ministre de la Guerre et d'environ 50 000 personnes.

Statue de Gustave Crauk (1827-1905)



Bas-relief de la statue Chanzy

A la 2^{ème} Armée de la Loire 1870-1871

Aristide Croisy (1840-1871)



Chanzy pendant la bataille du Mans

(Tableau de M. Orange, *Histoire de la guerre franco-allemande, 1870-1871*, Colonel Rousset, 1911)

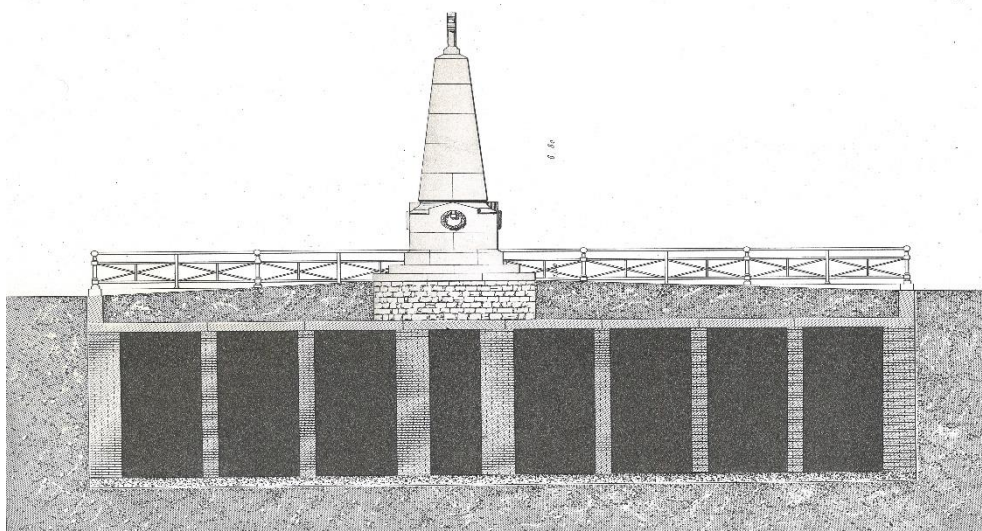
Monument du cimetière de l'ouest :

Les militaires tués à la bataille du Mans ou morts des suites de leurs blessures avaient été inhumés dans les cinq cimetières de cette ville et aussi dans quelques propriétés particulières.

L'État a acheté, dans le grand cimetière de l'Ouest, une concession perpétuelle de 160 mètres, et il y a fait construire un ossuaire, surmonté d'un monument funéraire, dans lequel on a réuni les restes mortels de 3 854 militaires (3 492 Français et 362 Allemands).

L'ossuaire a 16 mètres de long sur 10 mètres de large et 3,70 mètres de profondeur. Il est divisé en huit galeries séparées par des murs en briques et recouvert de dalles en granit d'Alençon, reposant sur les murs de séparation des galeries ; ces dalles sont elles-mêmes recouvertes d'une couche de terre végétale disposée en glacis, où sont plantés des arbustes verts.

Le monument qui s'élève au-dessus de l'ossuaire a une hauteur de 6,80 mètres. Il est en granit d'Alençon et formé d'une pyramide posée sur un piédestal, en forme de tombeau, exhaussé de deux marches et décoré sur chaque face d'une couronne. Le fût de la pyramide est surmonté d'une croix. Une balustrade en fer, posée sur bordure en granit, entoure le terrain occupé par la crypte.



Le petit cimetière contigu à celui de Sainte-Croix renferme la sépulture de 20 volontaires de l'Ouest (Zouaves Pontificaux) sur laquelle un monument funéraire a été érigé par les soins des familles et de leurs compagnons d'armes. Cette sépulture n'a pas été déplacée.

Un seul propriétaire dont les champs avaient été occupés par des tumuli a réclamé l'indemnité légale.

Un monument en granit de gris de Lannion a été élevé, avec le produit d'une souscription publique, à la mémoire des soldats de la Sarthe, morts pendant la guerre, à la Lune de Pontlieue, par où les Allemands entrèrent au Mans, le 21 janvier 1871.

Il a la forme d'une pyramide quadrangulaire élevée sur trois marches.

Sur les faces de la base sont appliqués quatre tablettes, sur lesquelles sont inscrits les noms des officiers et soldats.

Un cartouche placé au milieu de la corniche qui orne le fût porte le millésime 1870-71.

Sur la partie centrale on lit l'inscription : « Aux soldats de la Sarthe, morts pour la défense de la patrie »

Au-dessus de cette dédicace et surmontées d'une couronne obsidionale, sont sculptées en relief, les armes des quatre chefs-lieux d'arrondissement.

La pyramide se termine sur quatre croix en amortissement et en pénétration sur chaque face.

LOMBRON :

Canton : Savigné l'Evêque

C.D.C. : Gesnois Bilurien

Comité Souvenir Français : Sillé le Philippe

26 militaires Français enterrés dans le cimetière ont été réinhumés dans une concession perpétuelle de 4 mètres.

3 militaires Allemands inhumés dans les champs ont été transférés au cimetière, ou l'État a acquis une autre concession de 2 mètres superficiels.

Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les propriétaires des terrains occupés ont été indemnisés.



MARESCHE :

Canton : Sillé le Guillaume

C.D.C. : Haute Sarthe – Alpes Mancelles

Comité Souvenir Français : Beaumont sur Sarthe

Plaque située à l'intérieur de l'église.

Dans la partie inférieure de la plaque est gravé :

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE 1870-1871

Jean Montarou – Adolphe Freslon –
Victor Piard – Charles Petiot – Jules Plet –
Alphonse Pichon – René Letourneau –
Augustin Charpentier – Pierre Cordier –
René Jouanneau

Mobiles – Arsène Lechat – J.H. Plet –
Eugène Maufay- Toussaint Pichon –
François Girard

Mobilisés – Adolphe Dohin – Auguste Maigne
Combat de la Croix Verte 14 janvier 1871
Pierre Degabriel et deux inconnus

PRIEZ DIEU POUR EUX



SABLE SUR SARTHE :

Canton : Sablé sur Sarthe

C.D.C. : Sablé sur Sarthe

Comité : Sablé sur Sarthe

Monument élevé par souscription le 27 mai 1900.

Inscriptions : « aux soldats du canton de Sablé, morts pour la patrie en 1870-71 et dans les colonies. »

« 59^e section des vétérans des armées de terre et de mer. »

Sur chaque face une plaque :

- Armée de terre
- Mobilisés
- Mobiles
- Colonies

Suit sur chacune la liste des noms

Une tombe allemande existe également dans le cimetière avec l'inscription suivante :

HIER RUHEN 2

DEUTSCHE SOLDATEN

1870-1871

Ici reposent 2 soldats Allemands



SAINT CÉLERIN :

Canton : Savigné l'Évêque

C.D.C. : Gesnois Bilurien

Comité Souvenir Français : Sillé le Philippe

31 militaires Français et 2 militaires Allemands, tués au combat livré dans cette commune, avaient été inhumés dans l'ancien cimetière ; on les a transférés dans le nouveau où l'État a acheté deux concessions perpétuelles, l'une de 2 mètres pour les Allemands et l'autre de 5 mètres pour la sépulture des Français.

Sur cette dernière on a réédifié le monument funéraire érigé avec le produit d'une souscription dans l'ancien cimetière.

Ce monument, de 2 mètres de hauteur, est formé d'un tronc de pyramide supportant une croix et posé sur un socle.

Le fût de la pyramide porte une tablette en marbre noir où on lit l'inscription suivante :

« A la mémoire des 31 mobiles de l'Orne, morts dans le combat livré à Saint-Célerin, le 11 janvier 1871. Priez pour les victimes de la guerre »

Érigé dans les années 1870



SAINT MARS LA BRIERE :

Canton : Savigné l'Évêque

C.D.C. : Gesnois Bilurien

Comité Souvenir Français : Sillé le Philippe

Concession de 2 mètres pour la sépulture d'un militaire Français.

Entourage en fer de 6 mètres.

Le cimetière renferme, en outre, la tombe d'un soldat Allemand pour laquelle la famille a acheté une concession perpétuelle.



SAINT RÉMY DE SILLÉ :

Canton : Sillé le Guillaume

C.D.C. : Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

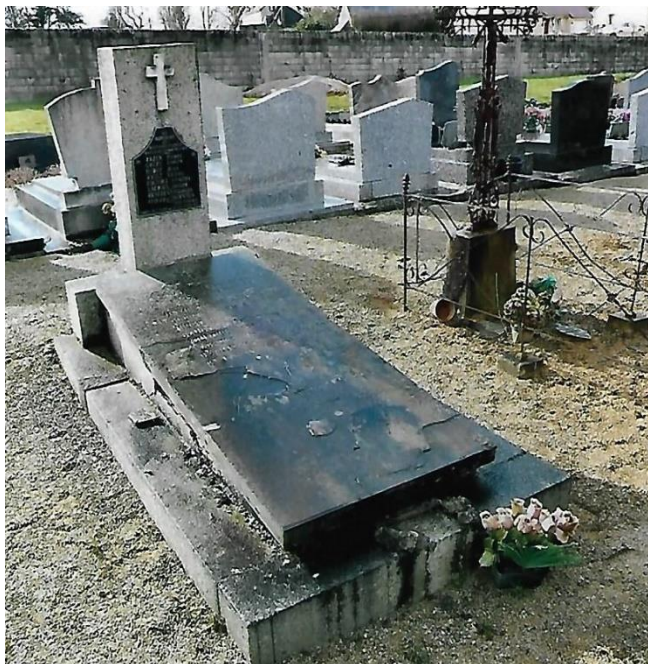
Comité Souvenir Français : Sillé le Guillaume

L'administration a fait ensevelir, dans une concession de 2 mètres, les corps de 11 militaires Français, enterrés dans le cimetière et en dehors, 2 militaires Allemands inhumés dans les champs ont aussi été transférés au cimetière dans une concession spéciale de même étendue.

Clôtures en fer autour de chaque sépulture.

Les propriétaires des terrains occupés ont renoncé à toute indemnité.

Les grilles en fer et la concession Allemande n'existent plus.



Lire 4 avril 1873 – erreur de gravure

SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE :

Canton : Savigné l'Évêque

C.D.C. : Gesnois Bilurien

Comité Souvenir Français : Sillé le Philippe

15 militaires tués au combat du 12 janvier 1871 et enterrés dans le cimetière ont été réunis dans une concession perpétuelle de 2 mètres.

Les restes mortels de 6 militaires Allemands inhumés dans une propriété particulière ont été transférés au cimetière, où l'État a acheté une seconde concession perpétuelle de 2 mètres superficiels.

Les deux tombes sont entourées de grilles en fer.

Les propriétaires des terrains occupés n'ont réclamé aucune indemnité.

Plaque sur la tombe Allemande

HIER RUHEN 6
DEUTSCHE
SOLDATEN
1870-1871

ICI REPOSENT
6 SOLDATS ALLEMANDS



SILLÉ LE GUILLAUME :

Canton : Sillé le Guillaume

C.D.C. : Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Comité Souvenir Français : Sillé le Guillaume

54 militaires Français et 4 militaires Allemands tués au combat de Sillé le Guillaume (14 janvier 1871) sont inhumés au cimetière, dans une sépulture commune de 28 mètres, dont la concession perpétuelle a été faite par l'État.

Le terrain est entouré par des bornes en granit reliées entre elles par des chaînes en fer.

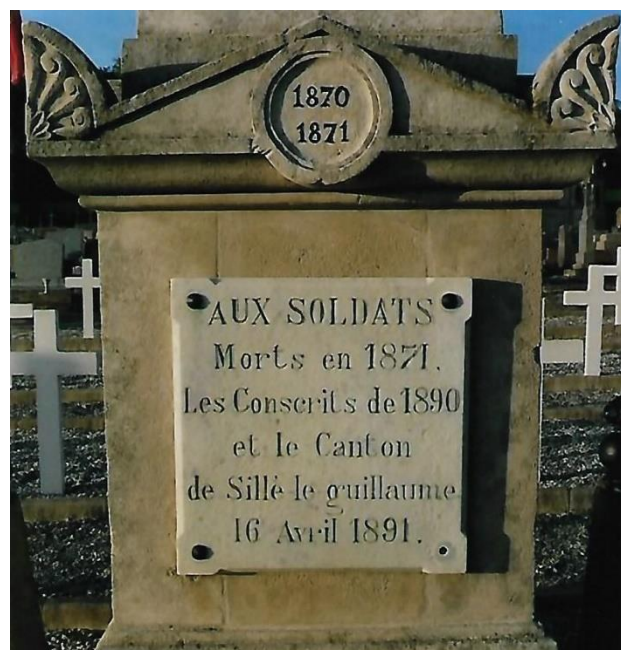
Au moyen de souscriptions, le Comité de secours aux blessés y a fait ériger un monument funéraire de 3 mètres de hauteur, formé d'une pyramide élevée sur un piédestal et surmontée d'un globe et d'une croix.

Sur la face principale du piédestal, on a gravé l'inscription suivante :

« A la mémoire des soldats morts dans les ambulances de Sillé-le-Guillaume. Le Comité de secours et les habitants. »

Les noms des morts sont gravés sur les faces de la pyramide au-dessous de branches de chêne sculptées.

Érigé en janvier 1872



La résistance en avant de Sillé le Guillaume :

Le 15 janvier 1871, l'ennemi se présente à 10 heures, route de Conlie, Foncée de Coulonges.

Il est reçu et repoussé vigoureusement par les troupes du 21^{ème} Corps (Général De Villeneuve) – spahis – marins – mobiles de la Vendée et du Gers.

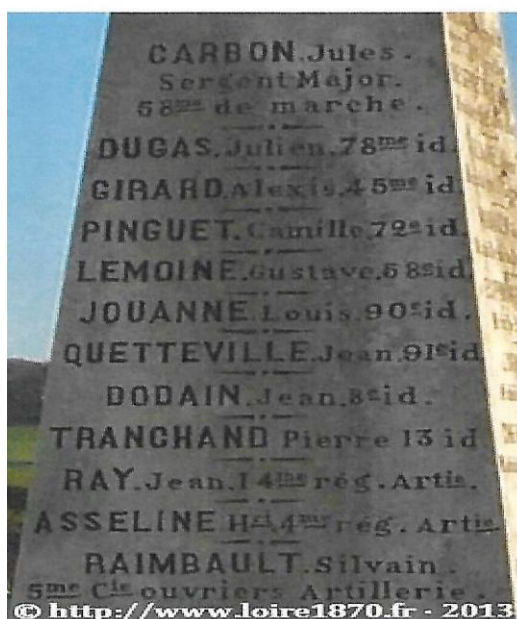
Notre artillerie est vers les Essarts, les mitrailleuses à Launay.

La ferme de la Laire, centre de la résistance, est évacuée à 2 heures faute de munitions ; mais par un retour offensif, elle est reprise à 5 heures par les marins qui s'y maintiennent jusqu'au lendemain matin.

Les Prussiens, après des pertes sensibles, se replient sur Conlie.

Cette héroïque résistance les avait retenus 24 heures – le but était atteint.

Liste des morts sur le monument de Sillé le Guillaume



CARBON, Jules, sergent-major, 58^e de marche
DUGAS, Julien, 78^e de marche
GIRARD, Alexis
PINGUET, Camille
LEMOINE, Gustave
JOUANNE, Louis
QUETTEVILLE, Jean
DODAIN, Jean
TRANCHAND, Pierre
RAY, Jean 14^e régiment d'artillerie
ASSELINE, Henri, 4^e régiment d'artillerie
RAIMBAULT, Silvain, 5^e cie ouvriers artillerie
-
CORBET, Jean, légion de Pontivy
HERVE, Jean-Pierre, légion de Pontivy
CANOT, Yves, légion de Lorient
LEBEAU, légion de Lorient
LEGLOAHEC, légion de Lorient
STEPHANO, Jean, légion de Lorient
LASTILLAC, Vincent, légion de Vannes
TALBOURDAIS, Jean-Pierre, légion de Vannes
BELEGAU, Jean, légion d'Auray
MOMISSARD, Mathurin, légion de Ploermel
LEVEQUE, Auguste, légion de Nantes
PETIT, Arsène, légion de la Mayenne
AUFFRET, Pierre-Marie, mobile du Finistère
LEVERT, Guillaume, mobile du Finistère
LANDAIS, Pierre, mobile de Nantes

SILLÉ LE PHILIPPE - CHANTELOUP :

Canton : Savigné l'Évêque

C.D.C. : Le Gesnois Bilurien

Comité Souvenir Français : Sillé le Philippe

51 militaires Français et Allemands tués dans les combats des 10-11 et 12 janvier 1871, sur le territoire de Sillé le Philippe, sont inhumés dans un terrain communal et dans des propriétés particulières.

L'État a acheté, moyennant le prix de 500 francs, le terrain communal sur lequel la municipalité a fait élever, à ses frais, un monument funéraire et il y a fait transférer les restes mortels de militaires disséminés dans les champs.

Ce terrain d'une surface de 48 mètres a été entouré d'une grille de fer.

Stèle située derrière le monument près du gros marronnier.

Inauguré le 25 juillet 1904 en présence du Préfet de la Sarthe et du Préfet de Gironde.



La bataille de Chanteloup :

Depuis deux jours la bataille fait rage en ce mois de janvier 1871.

Les troupes Françaises placées sous les ordres du Général Gougeard se battent au corps à corps pour atteindre la côte 113, point culminant de la butte d'Auvours.

Les zouaves pontificaux se couvrent de gloire. La position est prise, perdue puis reprise, le flux et reflux laissant sur le sol de nombreux tués et blessés.

Mais les événements se précipitent et Chanzy change de tactique le lendemain. La retraite du Mans, nécessitée par des défaillances qui se sont produites la nuit, l'oblige à se replier entre Pré-en-Pail et Alençon.

C'est donc la retraite et l'abandon aux Prussiens de la ville du Mans.

Le Général Jaurès reçoit l'ordre de retraite alors qu'il est à Fatines.

Une brigade se replie à travers le bois de Mondoulerain, tandis que la seconde passe par des chemins détournés. La division est réunie vers 11 heures à Sainte Corneille et tente de rallier Ballon en passant par Savigné et Couceboeufs, mais elle est accrochée par l'ennemi passé par Bonnétable. Une division se retrouve à Chanteloup sur la commune de Sillé le Philippe.

L'ennemi a essayé d'installer son artillerie mais la nature du terrain, découpé et couvert, rend le tir inefficace. On s'aborde donc à la baïonnette. Nos troupes sans se laisser intimider par les hurrahs des Prussiens, soutiennent le choc avec énergie.

Vers seize heures trente, l'ennemi se présente en force, venant du bourg de Sillé et lance une attaque vigoureuse. Le 15^{ème} Régiment de gardes mobiles du Lot et Garonne, de Gironde et du Finistère ainsi que les volontaires soutiennent bravement le choc et après des engagements au corps à corps, finissent par conserver leurs positions.

Profitant de la nuit et d'une accalmie, les Français commencent à se replier en direction de Souigné.

On dénombre 26 tués dont le Commandant Arnould. La ferme de la Croix située sur le bord de la route du Mans a servi d'ambulance et a accueilli de nombreux blessés.

Replié à la Guierche le 13 janvier, le Général Jaurès envoie le message suivant au Général Chanzy : « L'attaque commencée à onze heures par l'ennemi fût en effet très violente. Mais la fermeté de la 3^{ème} division ne lui permit pas de forcer le passage et, jusqu'à la nuit, nous avons tenu notre position de la Fourche (actuellement le Carrefour de Chanteloup) où j'avais fait ériger une forte barricade défendue par une batterie, deux mitrailleuses et quatre bataillons de tirailleurs, appuyés que quatre bataillons de réserve.

Le 28 janvier 1871 l'armistice est signé entre le gouvernement Français et le chancelier Bismark.

La guerre était finie. La bataille de Chanteloup n'avait servi à rien, même pas à reculer une échéance qui était devenue inéluctable.



SOUGÉ LE GANELON :

Canton : Sillé le Guillaume

C.D.C. : Haute Sarthe Alpes Mancelles

Comité Souvenir Français : Sillé le Guillaume

Les restes mortels de 3 militaires Français, inhumés dans l'ancien cimetière, ont été transférés dans le nouveau, où l'État a acquis une concession de 2 mètres, autour de laquelle il a fait placer une clôture du modèle général.

Sur la partie supérieure du monument est inscrit :

**AUX MOBILES
DE LA
HAUTE GARONNE
CAILLAUX I ALIBERT
Guillaume I François
et
au jeune
ROULAND Alcide
Massacrés
par les Prussiens
dans l'incendie
du bourg
le 24 janvier 1871**

Inauguré le 4 mai 1879



THORIGNÉ SUR DUÉ :

Canton : Saint Calais

C.D.C. : Le Gesnois Bilurien

Comité Souvenir Français : sans

Monument à l'entrée du village.

« A la mémoire des soldats français morts au combat de Thorigné le 9 janvier 1871 »

Monument élevé par souscriptions recueillies notamment dans la Sarthe et la Corrèze avec le concours de l'État et du Souvenir Français.

Inauguré le 11 juillet 1897, en présence du député Godefroy Cavaignac.



TUFFÉ :

Canton : La Ferté Bernard

C.D.C. : Huisne Sarthoise

Comité Souvenir Français : Sans

1 militaire français enterré dans un champ a été transféré au cimetière et réinhumé, avec le corps d'un autre soldat, dans une concession de 2 mètres.

Concession semblable dans laquelle on a réuni les restes mortels de 2 militaires allemands qui avaient été inhumés en dehors du cimetière.

L'état a fait placer des grilles autour des 2 sépultures. Il n'a été réclamé aucune indemnité pour occupation temporaire.

**VIBRAYE :**

Canton : Vibraye

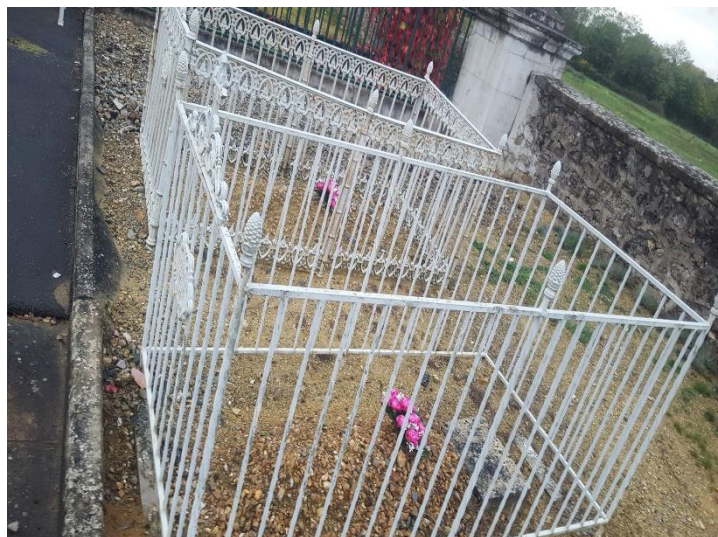
C.D.C. : La Braye et l'Anille

Comité Souvenir Français : Mamers

Les restes mortels de 7 militaires français ont été réunis dans une concession perpétuelle de 2 mètres superficiels.

Concession de 2 mètres pour 1 soldat allemand.

Les 2 sépultures sont entourées de grilles en fer de 6 mètres chacune.



La bataille de Vancé :

Le matin du 8 janvier 1871, arrive à Bessé sur Braye le 9^{ème} corps Bavarois.

Il se déploie sur les hauteurs de la Commonière, Babinière, (commune de Vancé) et met en batterie quelques pièces d'artillerie.

Un corps d'artillerie arrive à la Chapelle Gaugain ; il attend les renforts du 13^{ème} et 14^{ème} corps venant de la Ferté-Bernard.

Les troupes du Général Jouffroy, composées du 2^{ème} cuirassier, des 33^{ème} et 36^{ème} de marche, des Éclaireurs Algériens et de 3 pièces de la batterie de la 14^{ème} brigade prennent position sur les hauteurs de la Bassacherie.

Rappel de la température en ce début janvier 1871 : - 10° le 5 janvier ; la température remonte pour arriver à - 4° les 11 et 12 janvier. Nous avons encore de la neige, tombée les 27 et 28 décembre 1870 – Ce fut un hiver terrible.

La cavalerie Allemande tente une charge, le sol est glissant, les cavaliers doivent combattre à pieds. Ce fut une bataille au corps à corps qui s'engagea. On cite le courage de François Perrault du 3^{ème} cuirassier, combattant seul contre 7 Allemands.

Il décèdera de ses 14 blessures le 27 mars, à l'hôpital de Saint-Calais, après de longues souffrances.

Les Français sont obligés de décrocher. Les Éclaireurs Algériens dégagent le 3^{ème} de marche, bloqué sur la route de la Vallée (Vancé).

Nos troupes se retirent sur Montreuil le Henri et Saint Georges de la Couée.

Les Éclaireurs Algériens comptent une centaine de morts - Le 3^{ème} cuirassier 20 morts, leur Colonel ainsi qu'un officier furent tués.

Pendant les quelques jours de la bataille, l'armée ennemie s'est installée dans Vancé. Les hommes de troupes pillèrent les maisons. A l'école, ils déchirèrent les cartes de France et les tables du système métrique ...

Les troupes Allemandes renforcées dès le 9 janvier par le 2^{ème} régiment de Dragons, nous opposent 12 escadrons de 2 régiments d'artillerie.

Ils quittent Vancé dans la soirée du 10 janvier.



Lionel Royer, « Reprise du plateau d'Auvours sur les Prussiens », huile sur toile, 1874, 100 x 181 cm.
Cliché Musées du Mans, Musée de la reine Bérengère.

Yvré l'Évêque - La bataille d'Auvours - 10 & 11 janvier 1871 :

Il fait un froid sibérien sur le plateau d'Auvours. Depuis deux jours, la bataille fait rage en ce mois de janvier 1871.

Les troupes françaises placées sous le commandement de Général Chanzy secondé par le Général Gougéard qui a remplacé le Colonel Athanase Charrette de Contrie, blessé quelques jours plus tôt à Loigny, se battent au corps à corps pour atteindre la côte 113, point culminant de la butte d'Auvours.

Les combattants se couvrent de gloire. La position est prise – perdue – puis reprise, le flux laissant sur le sol de nombreux tués et blessés.

Le 11 janvier à six heures du soir, le Général Chanzy écrit : « La nuit est venue, nous étions restés maîtres de toutes nos positions ; hier notre seul échec avait été l'évacuation momentanée d'Auvours, mais il avait été rapidement et brillamment réparé par le beau fait d'armes du Général Gougéard ».

Ce mercredi 11 janvier 1871, le Général Gougéard reçoit l'ordre du Général Chanzy de reprendre le plateau ?

A Yvré l'Évêque près du pont de pierre sur l'Huisne que tient le Général Gougéard, c'est la débandade de nos soldats en panique ; la perte du plateau est inimaginable.

Le Général rassemble alors le 1^{er} Bataillon des Volontaires de l'Ouest, deux Compagnies de gendarmes mobiles des Côtes du Nord, trois Compagnies de gendarmes du Gers et le 1^{er} Bataillon des Zouaves Pontificaux qui s'apprêtaient à rejoindre le 3^{ème} Bataillon.

Voyant là, des hommes déterminés, il leur crie : « Allons les Zouaves ! Allez reprendre la position que des lâches ont abandonné et montrez qu'il y a encore de vrais Français » et se mettant à leur tête, ordonne : « En avant, pour Dieu et la Patrie ; le salut de l'armée l'exige ».

Les Zouaves et leurs compagnons d'armes, conduit par le Commandant de Moncuit se dirigent vers le plateau d'Auvours.

C'est par un froid glacial que l'ascension se fit, la neige masquait les obstacles et en particulier les fossés.

Au sommet, à trente mètres des Prussiens, le feu fût ouvert ; la mitraille et des rudes combats font rages, le Général encourage ses hommes ; son cheval est frappé de six balles, il poursuit malgré tout.

Les hommes tombent ; le Capitaine de Bellevue est frappé mortellement, l'abbé Fouqueray venu pour le secourir est atteint lui aussi, les Capitaines Du Bourg et Belon et plus de 500 zouaves vont mourir lors de la montée ; le Lieutenant Guillou du 6^{ème} Bataillon des mobiles des Côtes du Nord sera grièvement blessé et bon nombre de ses braves mobiles tomberont pour reprendre le plateau ; les combats se poursuivent parfois même à la baïonnette et firent de nombreuses victimes.

Cette reprise du plateau aura de lourdes conséquences :

612 morts, 1200 blessés, 660 disparus et environ 300 morts chez l'ennemi.

Le plateau est abandonné le lendemain. La retraite de l'Armée de la Loire se fait pressante.

Le monument érigé en 1873 a été inauguré le 14 avril 1874. Sous celui-ci reposent 100 soldats Français et Allemands, ainsi que le Général Gougéard qui mort en 1886, avait émis le souhait d'être enterré avec ses hommes.

YVRÉ L'ÉVÊQUE:

Canton : Changé

C.D.C. : Le Mans Métropole

Comité Souvenir Français : Yvré l'Évêque

Environ 100 militaires Français et Allemands, morts en combattant les 10 – 11 et 12 janvier 1871, étaient inhumés sur le territoire de la commune d'Yvré l'Évêque, dans le cimetière et dans les champs ; on les a transférés, aux frais de l'État, dans les caveaux ménagés sous un monument funéraire érigé, par voie de souscription, sur le plateau d'Auvours. Le propriétaire du terrain sur lequel a été élevé le monument en ayant fait don à son diocèse, on n'a pas jugé utile d'en poursuivre la rétrocession à l'État.

Le monument se compose d'une pyramide de 12 mètres d'élévation, placée sur un socle et terminée par une croix latine.

En avant du socle se détachent, sur chaque face, quatre sarcophages.

Au-dessous est disposée une crypte divisée en quatre caveaux. On a gravé les inscriptions suivantes sur la face antérieure :

« Dieu et Patrie, aux soldats tombés dans la bataille du Mans, janvier 1871 ».

Et sur la face postérieure :

« Combats d'Auvours, 11 janvier 1871 »

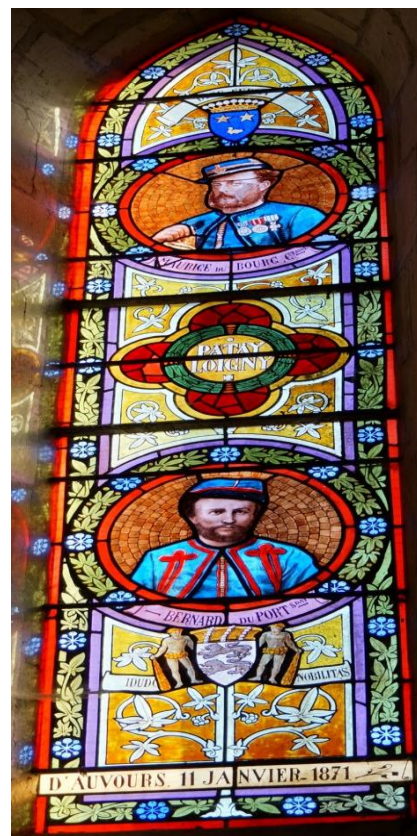
Inauguré le 14 avril 1874 à l'initiative de Mgr Fillion, évêque du Mans et de Mgr David, évêque de St Briec et Tréguier.

Le 18 mars 1886, le Général Gougeard y a été inhumé selon sa volonté de reposer auprès de ses hommes.

Ce calvaire a été élevé par les soins de M. l'Abbé Fernand Duval – curé de cette paroisse – pendant la mission de l'Avent le 18 octobre 1910, à la mémoire des Zouaves Pontificaux, tués en ces lieux le 11 janvier 1871.



LA CHAPELLE DES ZOUAVES – EGLISE SAINT GERMAIN – YVRÉ L'ÉVÊQUE



Réalisés en 1914, peu avant la Grande Guerre par le maître-verrier Albert Echivard, les vitraux de la chapelle des Zouaves sont composés de trois lancettes. Ces trois fenêtres encadrent les figures de quelques combattants qui tombèrent le 11 janvier 1871 pour reconquérir le plateau d'Auvours.



éali



Les capitaines Belon, De Bellevue, Du Bourg – le sergent Vaubernier - le soldat Bernard du Port et dans le médaillon central du bas est reproduit l'épisode tragique de l'abbé Fouqueray qui, voyant tomber le capitaine De Bellevue, venu le secourir, est frappé mortellement par une balle.



Plaque située sur le mur du jardin de l'Abbaye de l'Épau

 A la mémoire
 Du Lieutenant Colonel Comte H. DE LAMBILLY
 Officier de la Légion d'Honneur
 Sous chef d'état major du 16^e corps d'armée de
 la Loire qui fut mortellement blessé près d'ici
 Le 11 janvier 1871

Cet officier supérieur, l'un des plus vigoureux de
 l'armée, au témoignage du Général en chef
 s'était distingué le lendemain de la victoire de
 Coulmiers en enlevant avec quelques cavaliers
 un convoi d'artillerie 2 canons et 150 prisonniers
 dont 5 officiers bavarois

 Le Souvenir Français en posant cette plaque a
 voulu perpétuer la mémoire de ce vaillant officier

MIDCCCXIV

Plaque en hommage aux Zouaves
 Pontificaux

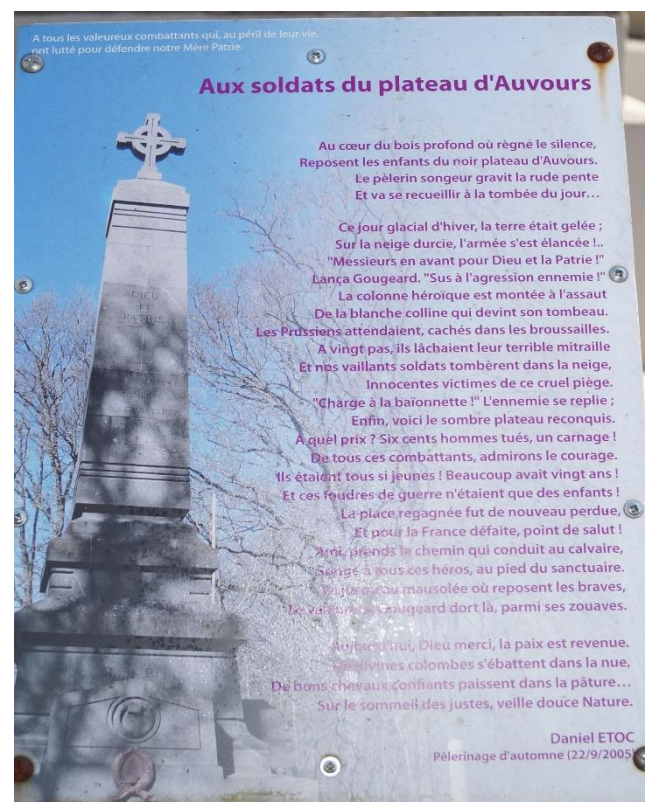
Située à l'intérieur de l'église
 d'Yvré l'Évêque



Pont de Pierre sur l'Huisne, d'où parti le Général Gougeard avec les Mobiles – les Zouaves – les Volontaires de l'Ouest et les Francs-Tireurs, le 11 janvier 1871, pour reprendre le plateau d'Auvours.



Selon sa volonté, le Général Gougeard a été inhumé près de ses hommes le 18 mars 1886



Poème de Daniel Etoc en hommage aux combattants du Plateau d'Auvours

ILS ONT FAIT NOTRE HISTOIRE



Général GOUGEARD



Général CHANZY



Général BOURBAKI



Général d'Aurelles de Paladine



Général Faidherbe



Général Martin des Pallières

FRANÇOIS-XAVIER NIESSEN

La création du Souvenir Français intervient dans l'après-guerre de 1870. A Metz, comme en Alsace, une partie de la population continue à marquer son attachement à la France par un culte aux militaires « Morts pour la France » (entretien des tombes, offices religieux...). En Alsace, à la Toussaint, des jeunes filles en habit traditionnel déposent des cocardes sur les tombes des soldats de leur commune.

Un professeur alsacien, François-Xavier Niessen (1846-1919), refuse l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne. Il veut montrer les liens qui unissent les Alsaciens-Lorrains à la France et maintenir le souvenir des provinces perdues. Il pense que l'entretien des tombes doit permettre de garder présent dans les esprits le souvenir des « Morts pour la France » et le sentiment de l'unité nationale.



Document réalisé par Monsieur Pierre DIDELOT
Président du comité du Souvenir Français d'Yvré l'Évêque
en 2020 – année du 150^{ème} anniversaire
de l'entrée en conflit entre l'Empire Français et l'Empire Allemand (1870-1871)

Mise en page par Madame Josiane POUPON
Déléguée Générale du Souvenir Français de la Sarthe.

Corrigé et approuvé par Stéphane Tison
Maître de conférences en Histoire contemporaine – Université du Mans

REMERCIEMENTS :

- A Monsieur PRATI Michel, membre du comité du Souvenir Français d'Yvré l'Évêque, pour ses documents, mis à notre disposition.
- Aux six présidents des comités Sarthois, pour leur aide précieuse.
- A Françoise, mon épouse, pour sa patience et notamment le temps passé en dehors de la maison, afin de réunir tous ces documents.

BIBLIOGRAPHIE :

- Henri Ortholan - *L'Armée de la Loire 1870-1871*
- Patrick Nouaille Degorce - *Les Volontaires de l'Ouest dans la guerre de 1870-1871*
- Frédéric Beauchef - *1871, LE MANS - une bataille oubliée*
- Lieutenant Guillou du 6^{ème} Bataillon des Mobiles des Côtes du Nord - *Souvenirs de campagne 1870-1871*
- Stéphane Tison – *Comment sortir de la guerre ? 1870-1940. Deuil, mémoire et traumatisme* (Presses Universitaires de Rennes, 2011 – site internet <https://books.openedition> d'avance)
- Rapport de Monsieur De Macère, exécution de la loi du 4 avril 1873 (extraits : le département de la Sarthe)



**LE SOUVENIR FRANÇAIS
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE LA SARTHE**

**Délégée Générale : Josiane POUPON
72@dgsf.fr**

Tous droits réservés : Pierre DIDELOT et le SOUVENIR FRANÇAIS

ISBN : 979-10-699-6261-3